



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME ABOUCAYA	Représentant le personnel du Parc national,
MME AUDIBERT	Représentant la commune d'Hyères,
MME AMMIRATI	Représentant le directeur départemental des finances publiques du Var,
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var,
M. BARJON	Directeur départemental des territoires et de la mer du Var,
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN,
MME BILL-ARNAUD	Représentant la commune de La Garde,
M. BOUDOURESQUE	Président du conseil scientifique du Parc national,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration,
M. CHARLOIS	Maire de la commune de La Garde,
M. CREUSEFOND	Résident permanent dans l'île de Porquerolles,
M. DALMAS	Représentant la commune d'Hyères,
M. DE CABARRUS	Propriétaire de l'île de Port-Cros,
M. DELI	Représentant des sports de nature,
M. DUCHESNE	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée,
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée,
M. GARNIER	Représentant le Maire du Pradet,
M. GIRAN	Maire de Hyères,
MME GOFFOZ-DURAND	Représentant le directeur académique du Var,
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix Valmer,
M. JACOB	Secrétaire général de la Préfecture du Var,
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement,
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville d'Hyères, présidente du conseil d'administration,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros,
MME SEJALON	Représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

MME AUDRAT	Chambre d'agriculture du Var
M. BARCELO	Parc national – chef du service connaissance du patrimoine,
M. BELLON	Mairie de Hyères, service développement durable, direction des grands projets,
MME BONNAMY	Parc national – cheffe du service Aménagement du territoire, architecture, urbanisme et paysage,
MME CHAMBIGE	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,

MME CRAVERO	Parc national – service financier,
M. DUNCOMBE	Directeur du Parc national,
M. LARDE	Parc national – Secrétaire général,
MME LECAT	Parc national – Adjointe à la cheffe du service tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines,
MME LOCHON	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
MME MORICE	Toulon Provence Méditerranée,
M. PERON	Préfecture maritime de Méditerranée,
M. PONCIN	Parc national - Chef du service systèmes d'information,
M. PRODROMIDES	Président du conseil économique social et culturel du Parc national de Port-Cros,
MME ROUX	Toulon Provence Méditerranée – Site des Salins d'Hyères,
MME VERDIER	Directrice adjointe du Parc national.

ETAIENT EXCUSES

M. ANDRIEU	Directeur interrégional de la mer Méditerranée,
MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var,
M. ARTHUS-BERTRAND	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature,
M. BACHELLERIE	Contrôleur financier régional, représenté par Mme Ammirati,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
MME BOUTEILLE	Agent comptable du Parc national de Port-Cros,
M. CARRASSAN	Représentant la commune d'Hyères,
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, pouvoir à M. de Cabarrus,
MME FONTENOY	Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 ^{ère} vice-présidente du conseil d'administration,
M. JOBERT	Maire de La Croix-Valmer,
MME MAURER	Représentant l'Agence française pour la biodiversité,
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
M. RUSSAC	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
MME TOURASSE	Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. TYDGAT	Représentant la commune de Ramatuelle.
M. VIALE	Adjoint spécial de l'île du Levant,
M. VINCENT	Représentant le Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

La présidente salue la présence du Préfet du Var représenté par **M. Serge JACOB**, nouveau Secrétaire général ; du Préfet maritime de Méditerranée représenté par **M. Thierry DUCHESNE** ; du Maire de Hyères, **M. Jean-Pierre GIRAN** ; de la mairie de La Garde représentée par **M. Jean-Claude CHARLOIS**, maire et de **Mme Hélène BILL**, adjointe au maire ; de la mairie de La Croix Valmer représentée par **Mme Catherine HURAUT**, adjointe au maire ; de la mairie du Pradet représentée par **M. Christian GARNIER**, adjoint au maire.

La présidente présente les excuses du du Conseil régional PACA représenté par **Mme Maud FONTENOY**, du Conseil départemental du Var représenté par **Mme Patricia ARNOULD** ; de Toulon Provence Méditerranée représenté par **M. Gilles VINCENT**, vice-président ; du Maire de La Croix-Valmer, **M. Bernard JOBERT**, de la mairie de Ramatuelle représentée par **M. Roland BRUNO**, maire et de **M. Richard TYDGAT**, adjoint au maire, de **M. François CARRASSAN**, adjoint au maire de Hyères ; de **M. Philippe PISANI**, adjoint spécial de Porquerolles, de la DIRECCTE représentée par **M. Patrice RUSSAC** ; de la DIRM représentée par **M. Pierre-Yves ANDRIEU** ; de la DREAL PACA représentée par **Mme Corinne TOURASSE** ; de **M. Yann ARTHUS-BERTRAND** ; de **M. Patrick FOLTZER** qui donne pouvoir à **M. François de CABARRUS** et de **M. Christian MOLINERO**.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, **la présidente** informe que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En introduction, la présidente remercie le commune de La Garde pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue au nouveau maire de La Garde, **M. Jean-Claude Charlois**, à **M. Serge Jacob**, nouveau secrétaire général de la Préfecture du Var et à **M. David Barjon**, directeur de la DDTM du Var qui participent pour la première fois à ce conseil d'administration.

M. Charlois est enchanté d'accueillir le conseil d'administration du Parc national. Il remercie **Mme Bill**, son adjointe, qui suit ce dossier et souhaite de bons travaux aux administrateurs.

M. Jacob est doublement honoré et ravi d'assister à ce conseil d'administration. D'abord honoré parce que parler du parc national de Port-Cros c'est parler d'un sujet qui ne compte pas seulement dans le département du Var mais bien au delà. Il mesure le caractère stratégique de ce Parc national et du conseil scientifique qui veille aux intérêts fondamentaux de cet établissement.

Précédemment, il a passé trois années au secrétariat général de la Défense et la sécurité nationale sur des thématiques qui n'ont rien à voir avec celles qui sont son quotidien aujourd'hui, même si le contexte sécuritaire actuel fait qu'il y a malheureusement des porosités qu'on ne voudrait vivre. Il faut toujours avoir évidemment des services de l'État très mobilisés et très opérationnels sur la thématique de la menace qui pèse sur le pays.

M. Jacob a pris ses fonctions de secrétaire général de la préfecture du Var depuis le 2 octobre dernier. Il est pleinement mobilisé aux côtés de l'établissement pour porter à la fois la voix de l'État vers le territoire mais également pour recevoir celles qui viennent du terrain et faire en sorte que ces messages soient d'abord bien compris, qu'ils soient connus et qu'ensuite, et c'est le rôle qui est le sien soit défini un mode d'emploi des politiques publiques, un mode d'emploi qui soit adapté aux réalités varoises, celles que chacun représente si dignement.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2017.

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

II. Convention de rattachement du Parc national de Port-Cros à l'Agence française pour la biodiversité.

Le directeur rappelle que lors du dernier conseil d'administration, un point d'avancement avait été fait sur la convention de rattachement du PNPC à l'AFB. La loi de biodiversité a créé l'AFB à laquelle ont été intégrés l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), Parcs nationaux de France (PNF), l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). La loi de biodiversité a également prévu pour les parcs nationaux un statut particulier qui est un statut de rattachement. Ainsi, chaque établissement garde son autonomie mais les fonctions support en particulier ainsi qu'un certain nombre de fonctions métier doivent être mutualisées par l'AFB pour les dix parcs nationaux existants. Le décret d'application de janvier dernier avait prévu que la convention de rattachement puisse être signée avant la fin de l'exercice 2017. Initialement, ce projet de convention devait être présenté au conseil d'administration pour approbation lors de cette séance. Compte tenu des négociations engagées avec l'AFB et du retard pris dans la négociation - négociation pas toujours très facile puisqu'il s'agit de mettre à disposition un certain nombre d'agents de l'AFB auprès des parcs nationaux et de leur collectif - il a été convenu, avec l'autorisation du ministère de tutelle, que la convention n'étant pas prête, elle serait présentée pour approbation au premier conseil d'administration de l'année 2018. **Le directeur** laisse la parole à **Mme Verdier**, la directrice adjointe du Parc national, qui a plus particulièrement assisté aux travaux de préparation des annexes à cette convention sachant que ce sont les annexes qui sont les plus importantes puisqu'elles énumèrent les fonctions mutualisées, les fonctions support, les fonctions métiers, un certain nombre d'orientations de travail en commun avec les parcs nationaux et AFB. Le contenu de la négociation et de la discussion reste encore ouvert sur la teneur de ses annexes et le nombre d'agents chargés de l'appui aux Parcs nationaux.

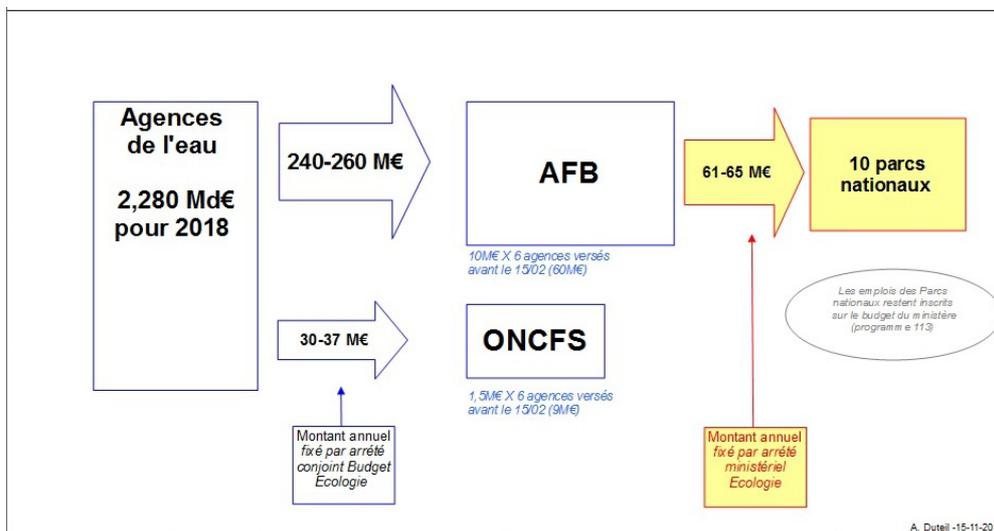
La directrice adjointe illustre les propos du directeur en indiquant le travail réalisé depuis plusieurs mois sur la convention de rattachement et en particulier sur les annexes.

Elle rappelle que les directions des parcs nationaux sont organisées en collège avec une réunion téléphonique mensuelle et un séminaire semestriel pour permettre la construction d'une réflexion commune et un travail collectif. Les directeurs sont en général directeurs référents d'animation de groupes thématiques sur des fonctions métier. Pour ce qui la concerne, **la directrice adjointe** pilote le travail du groupe communication. La dynamique consistait à chiffrer ce que PNF apportait au collectif des parcs nationaux en termes de moyens humains et de capacité à produire des doctrines et des documents communs à l'ensemble des parcs nationaux. Un travail de recensement des moyens qui étaient jusqu'à présent alloués aux parcs nationaux a été fait et était de l'ordre d'une quarantaine d'ETP. La négociation actuelle consiste à essayer, dans le contexte que tout le monde partage, de continuer à assurer les fonctions nécessaires au fonctionnement du collectif des parcs nationaux avec des moyens en baisse. Il s'agit de discussions qui sont évidemment complexes puisque sont calculés des 0,2 – 0,5 ETP. Pour autant, chacun a fait un pas et un accord est sur le point d'être trouvé sur les moyens mis à disposition et le plan de charge qui l'accompagne. Cela permettra, elle l'espère, de pouvoir continuer à bénéficier suffisamment d'expertise pour faire vivre le collectif, surtout en matière de communication puisque évidemment un parc national n'a de sens que parce qu'il en existe aujourd'hui neuf autres et que cette identité des parcs nationaux doit pouvoir être promue à l'échelle nationale et à l'échelle internationale correctement. Sur les fonctions métier en communication, les parcs nationaux devraient à peu près obtenir ce qu'ils avaient demandé c'est à dire l'équivalent de 2,5 ETP. Il faut ensuite identifier les interlocuteurs pour chacune des thématiques pour pouvoir mobiliser cette force de travail.

La présidente précise qu'au problème de personnel vient s'ajouter les problèmes de financement puisqu'il est question que l'AFB soit financée en grande partie par la contribution des Agences de l'eau. Cela pose certains problèmes qui sont en cours d'évaluation et de discussion. Un entretien avec le ministre de la transition énergétique et solidaire a été sollicité pour faire le point à la fois sur le financement mais aussi sur le collectif parcs nationaux. Suite à l'intégration de PNF à l'AFB, les présidents des parcs nationaux essaient de maintenir ce lien qui est indispensable entre les établissements mais ils souhaitent qu'il soit formalisé. La volonté est de continuer à maintenir au

moins l'esprit de PNF même si pour l'instant il manque les moyens techniques, les moyens de communication et le personnel. Ce lien sert aussi à créer des motions et à se mobiliser auprès du ministère.

Le directeur explique le nouveau circuit financier des crédits des parcs nationaux dont parle la présidente :



Jusqu'à présent, les parcs nationaux étaient financés par les subventions pour charge de service public (SCSP) qui étaient versées par le ministère de tutelle.

Les nouvelles modalités financières adoptées par la loi de finances 2018 sont désormais une dotation de 240 à 260 millions qui sont prélevées sur les Agences de l'eau pour être reversées à l'AFB. Sur cette somme globale, l'AFB doit reverser une somme de 61 à 65 millions d'euros pour les 10 parcs nationaux. Le circuit financier évolue donc énormément.

Parallèlement à cela, de nouvelles dotations des Agences de l'eau financent les politiques de biodiversité en direction de l'ONCFS.

L'inquiétude manifestée par les présidents des conseils d'administration des parcs nationaux et par les directeurs est qu'à terme, le fait de ne plus être financé par un ministère de tutelle peut avoir des conséquences. Il s'agira peut-être de conséquence positive car le financement suivra moins les fluctuations budgétaires, les gels, les coupes mais une inquiétude néanmoins forte sur l'avenir sachant que la politique des parcs nationaux ne sera plus financée par le contribuable mais par les consommateurs d'eau ce qui peut changer significativement l'éthique et les principes fondamentaux de fonctionnement des parcs nationaux.

Pour **la présidente**, cela pose aussi un problème réglementaire: peut-on financer des actions sur les parcs nationaux autre que la biodiversité et les projets touchant à l'eau par une redevance prélevée uniquement sur l'eau. Les présidents des conseils d'administration ont alerté le ministre de la transition énergétique et solidaire sur ce sujet. Deuxièmement, les collectivités territoriales bénéficient jusqu'alors assez bien et relativement simplement des subventions par l'Agence de l'eau. Qu'en sera-t-il à partir du moment où l'Agence de l'eau va être amputée d'une part importante de son budget. Cela aura sans doute des conséquences sur les collectivités territoriales qui risquent d'être pénalisées par ce fonctionnement.

M. Giran souhaite interenir sur le ton pris quand on intervient aux obsèques de quelqu'un. PNF a été constitué par la loi de 2006 parce que les parcs nationaux certes pratiquaient une concertation au niveau des présidents et des directeurs mais il y avait le besoin d'une identité parc national. Cela a été tout le travail de PNF de faire émerger cette identité. Il croit que si PNF n'avait pas existé, si les éléments de doctrines n'avaient pas été posés, si ce travail en commun n'avait pas été fait, la loi de 2006 n'aurait pas pu se développer telle qu'elle s'est développée ensuite.

M. Giran regrette la disparition de PNF et il est très inquiet sur ces modalités de financement. Ce n'est pas la vocation des parcs nationaux d'avoir une politique uniquement sur l'eau ou majoritairement sur l'eau. Il y a toute la biodiversité, toute la politique de paysage. Il pourrait aller jusqu'à dire que la thématique de l'eau est à la marge dans les parcs nationaux qui ne sont pas là pour lutter contre les inondations. Ce phénomène d'éviction qui peut se poser lui paraît extrêmement grave. Il appelle de ses vœux la reconnaissance par le ministre de la transition énergétique et solidaire de la priorité que constitue le concept de parc national dans la politique de l'environnement. C'est cela le problème. Est-ce que les parcs nationaux sont véritablement emblématiques de l'idée qu'on se fait de l'environnement en termes de protection de la biodiversité, en termes d'image, en termes de qualité du paysage et alors des moyens sont définis. Et non l'inverse qui consiste en quelque sorte à hypothéquer les moyens et même éventuellement à modifier l'objet social du fait d'une nouvelle définition de ses moyens. **M. Giran** est convaincu que c'est un devoir que les parcs nationaux exercent de rappeler à la connaissance du ministre de la transition énergétique et solidaire, que les parcs nationaux sont une priorité absolue dans la politique de l'environnement en France. Beaucoup plus d'ailleurs que les parcs naturels régionaux, il n'a pas de honte à le dire. Les parcs naturels régionaux sont une animation du territoire sur un territoire de qualité, les parcs nationaux sont eux de véritable réservoir de biodiversité dans leur cœur, une méthode et une approche internationale, cela a été souligné, ce que ne sont pas les parcs naturels régionaux, et où le rayonnement est très important. C'est véritablement une inquiétude qu'il a depuis longtemps puisque il s'était opposé en son temps à un office de la nature. Désormais c'est une agence pour la biodiversité. Son inquiétude portait sur le fait que soit noyée à l'intérieur d'un grand ensemble, une réalité qui lui paraît tout à fait fondamentale. Son inquiétude sur les parcs nationaux est d'autant plus grande que ces conventions qui vont rattacher chaque parc national à l'AFB lui paraissent le prélude à une évolution complémentaire où il y a aura des difficultés à garder le statut d'établissement public. Si d'aventure ce statut se perdait, les parcs nationaux seraient des agences du rivage ou d'ailleurs pour occuper le temps. **M. Giran** attire donc l'attention sur ce sujet. Chacun devrait se rappeler qu'en 2005 les parcs nationaux étaient en état de coma avancé. C'était un rejet systématique sur tous les territoires et ils étaient en perte de vue. Aujourd'hui, il ne dit pas qu'ils sont en très bonne santé mais le concept commence à être partagé, quand on voit les villes comme La Garde, Le Pradet qui sont quand même assez éloignées du cœur du Parc national, et en ont fait un élément de leur philosophie politique, il croit que c'est cela la véritable victoire.

La présidente ajoute le souci des parcs nationaux quant à leur représentativité au conseil d'administration de l'AFB et dans les commissions, ils ont été évincés jusqu'à présent de postes intéressants en particulier par les parcs naturels régionaux même s'il ne s'agit aucunement d'une lutte entre les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux. Les parcs nationaux n'ont certainement pas su se battre aussi bien qu'eux car moins lobbyistes, moins politiques. A ce jour, les parcs nationaux n'ont pas de présidences des comités or ce n'est pas faute de l'avoir demandé. Il faudrait aussi que le ministère dise quelle place il donne aux parcs nationaux. La situation n'est pas facile, les choses avancent quelque peu mais il faut vraiment que les parcs nationaux continuent à se positionner au mieux.

M. Prodromidès informe que lors du dernier CESC en séance plénière du 9 novembre, le sujet de la convention de rattachement des parcs nationaux à l'AFB était à l'ordre du jour. Il rappelle le rapport du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) en 2014 préconisant que la politique de la biodiversité française soit mieux regroupée parce qu'elle était trop dispersée. Mais dès 2014, à la suite de ce rapport et comme il était envisagé la création d'un établissement qui ne s'appelait pas encore AFB à l'époque regroupant divers établissements publics en charge de la politique de la biodiversité, avait été dit ici en conseil d'administration que cette création ne devait pas remettre en cause ce qui avait été la réussite de la loi Giran de 2006, à savoir l'ancrage territorial tant vis à vis des communes que vis à vis de la société civile. Depuis 2013, le travail d'écriture de la charte a été fait en concertation, particulièrement dans ce Parc national. Or, il a fort le sentiment que l'AFB ignore la société civile. Il ne sait pas comment les collectivités le ressentent directement mais quand il voit leur représentation de la société civile au conseil d'administration, cela lui paraît purement symbolique. **M. Prodromidès** rappelle aussi que lors de la création de l'AFB, alors que la France se

targue du fait que 80% de la biodiversité réside dans les territoires d'outre mer, Mme Maina Sage, députée de la Polynésie française rencontrée lors de la COP 23, lui a expliqué combien il avait été dur d'obtenir une représentation de l'outre-mer à peu près correct c'est à dire quatre représentants.

Concernant le financement, **M. Prodromidès** trouve également étrange que les Agences de l'eau soient ponctionnées sur la redevance eau pour financer les parcs nationaux qui ont une vocation évidemment généraliste. Il croit savoir que le conseil d'État a soulevé cette question. De même que sur le mode de financement, cela le gêne beaucoup que la tutelle et le financement soient maintenant séparés. Le budget semble garanti annuellement, c'est le cas pour l'exercice 2018. Il demande si jamais des redevances sur l'eau sont inférieures à ce qui est prévu l'État comblerait. Ensuite faudra-t-il rediscuter à chaque projet de loi de finances. Cela n'est pas du tout une sécurisation du budget des parcs nationaux. **M. Prodromidès** indique que si le CESC peut soutenir les parcs nationaux, il le fera car il est très inquiet quand il entend les demandes de réduction des missions, des ETP, etc. et de se concentrer sur les cœurs de parc national. Le travail réalisé depuis 5 ans lui paraît être en danger avec la complémentarité des zones d'adhésion et des cœurs de parc national, les solidarités écologiques, etc.

La présidente ajoute le risque de se faire reprocher d'avoir vendu du rêve et que tout ça ne puisse pas avoir de suites concrètes avec une réduction des personnels alors que le territoire s'est quant à lui étendu.

M. Prodromidès insiste également sur le fait que dans l'esprit et dans le fonctionnement, un seul des parcs nationaux a un ancrage local et territorial.

Le directeur ajoute que dans le projet de loi de finances 2018, un amendement a été déposé par le gouvernement sous l'égide du ministère de la transition énergétique et solidaire pour demander à ce que la répartition des dotations entre les parcs nationaux soit respectée conformément aux exigences de la tutelle. Cet amendement concerne la loi de finances 2018 et chaque loi de finances peut remettre en cause les modalités de financement.

M. Seemuller partage les propos qui ont été dit par M. le maire de Hyères et son expérience les éclaire aussi. Il demande, s'il s'agit en effet d'un enterrement, ce que l'on peut faire. Parce que au delà des discussions, il note un tournant dans le cadre du financement. Ce conseil d'administration en plein exercice est de pleine responsabilité. **M. Seemuller** demande si on va à l'enterrement en apportant des fleurs ou si l'on s'investit, en tous cas pour certains des administrateurs, suffisamment mandatés et engagés pour porter la voix au ministère et à l'autorité de tutelle la préoccupation qu'est la leur sur l'avenir des parcs nationaux. Effectivement, soit les parcs nationaux sont au cœur de la stratégie, que les villes qui rentrent dans le Parc national souhaitent mettre en œuvre et ils attendent du Parc national et des moyens et de l'expérience et du soutien, soit au contraire c'est comme le disait **M. Giran** un enterrement, auquel cas cela ne va pas durer très longtemps. **M. Seemuller** souhaite donc qu'il y ait une démarche politique initiée par ce conseil d'administration, enfin par ceux qui peuvent l'être, pour porter cette parole au sein du ministère.

La présidente confirme que cette démarche est envisagée. Lors de la prochaine séance du conseil d'administration, une motion sera certainement votée. L'ensemble des dix parcs nationaux et du onzième en cours de création sont d'accord pour se battre et faire une action politique.

M. Giran garde en mémoire des débats et des propositions. Comme il y a eu un consentement malgré les clivages politiques, il faut être extrêmement prudent sur le fait qu'à un moment donné la solution consisterait peut-être à ce que les Parcs nationaux deviennent d'intérêt régional et de financement régional. Cela était pratiquement au niveau du parlement a une époque et là encore il s'y était opposé parce que si d'aventure le financement devenait régional cela signerait la fin des Parcs nationaux qui seront assimilés à des Parcs naturels régionaux et qui perdront ce qui fait leur identité. **M. Giran** insiste beaucoup et toujours sur la racine établissement public de l'État et à être très attentif au petit glissement progressif sur l'engagement de l'Etat qui se transfère aux Régions.

La présidente indique que ce glissement est déjà là avec la déclinaison de l'AFB en Région. A priori, c'est l'ARPE qui prendra la déclinaison de l'AFB en Région PACA. Tout cela est suivi attentivement.

M. Creusefond pense qu'il est important de notifier cela dès maintenant auprès du ministère de la transition énergétique et solidaire pour ne pas que le Parc national se retrouve en sous-développement.

La présidente précise que les parcs nationaux vont se battre et les administrateurs seront tenus au courant au fur et à mesure de l'avancement. Les avis seront recueillis ainsi que l'appui des élus présents et des membres présents pour les accompagner dans ces démarches.

III. Dossiers d'actualité du Parc national de Port-Cros pour information :

- **Retour sur le séminaire AFB / FRB : Rencontres « sciences pour l'action » : perspectives pour la biodiversité (9 au 11/10/17)**

La présidente informe que Porquerolles a accueilli les premières rencontres « Science pour l'action : perspectives pour la biodiversité » du 9 au 11 octobre 2017. Ces rencontres étaient organisées par l'AFB et la FRB suite à une commande ministérielle dont l'objectif est de produire des recommandations à destination des acteurs concernés :

- des recommandations pour améliorer la recherche,
- des recommandations pour améliorer les politiques publiques et/ou les actions à l'échelle locale,
- et pour renforcer l'action publique en faveur de la biodiversité que ce soit au niveau des politiques publiques, directement en lien avec la biodiversité ou bien les politiques publiques apparemment plus éloignées.

Ces rencontres s'effectueront sur deux ans, de 2017 à 2019, dans plusieurs régions puisque l'idée est de faire remonter les grandes thématiques des grandes régions. La première s'est donc tenue à Porquerolles, milieu insulaire et littoral. Une centaine de participants (scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels, responsables de politique publique) ont participé.

Plusieurs ateliers ont été organisés :

- Biodiversité et solidarités écologiques,
- Littoral et adaptation : les solidarités fondées sur la nature,
- La valorisation et la restauration de la biodiversité,
- Biodiversités et politique énergétique, le cas de la biomasse forestière.

La présidente, accompagnée du **directeur**, de **M. Boudouresque** et de **M. Prodromidès**, a assisté au premier atelier. Elle rappelle que la solidarité écologique est l'étroite interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés des espaces géographiques continus ou non. Il y a deux types de solidarité écologique :

- La solidarité écologique de fait, c'est celle qui souligne la « communauté de destin » entre l'homme, la société et son environnement,
- et la solidarité écologique d'action qui se fonde sur la reconnaissance par les habitants, les usagers et les visiteurs d'un territoire, qu'ils font partie de la communauté du vivant, qui traduit leur volonté de « vivre ensemble » avec les autres êtres vivants, et que leurs actions ou non-actions, a des conséquences (+ ou -) sur les composantes de cette communauté.

Ce concept apparaît pour la première fois lors de la réforme de la loi sur les Parcs nationaux en 2006 où on parle non plus de co-existence mais de complémentarité et solidarité écologique, économique et sociale à l'époque entre la zone centrale (cœur) et les zones périphériques qui sont devenues aire d'adhésion. Depuis, ce concept a été introduit dans le droit de l'environnement et la loi de biodiversité de 2016 l'a repris, intégrant la solidarité écologique parmi les principes généraux du droit de l'environnement.

Dans les réflexions qui sont issues de ces deux journées, il y avait le besoin :

- de maintenir des fonctionnalités écologiques des services écosystémiques en renforçant la résilience des systèmes socio-écologiques.
- de répartir plus équitablement les avantages environnementaux et leurs contraintes, avec la notion d'inégalité voire d'« injustice » écologique qui est assez intéressante,
- d'introduire de nouveaux outils qu'ils soient techniques, réglementaires ou législatifs, pour assurer l'application des actions identifiées comme urgentes et prioritaires.

La présidente a demandé à ce que les recommandations issues de ces rencontres entre idéologues où l'on peut tout se permettre fassent l'objet d'une concertation large avec les élus et les responsables locaux pour ne pas perdre le principe de réalité.

M. Prodromidès, pour y avoir participé, trouve cela intéressant que cela se passe pendant trois jours à Porquerolles car cela fait vivre l'île. Cela dit, il se pose la question du coût pour l'AFB, en période de restriction budgétaire, de faire déplacer une centaine de personnes à Porquerolles. Sur le fond, il a eu l'impression de retrouver les ateliers de la charte. Quand il fait la synthèse, il retombe très souvent sur la même formulation qui est si souvent un verbiage éco-conforme assez incompréhensible pour la société civile, peut-être pas pour les élus. **M. Prodromidès** partage l'idée qu'il faut aller vers les élus et la société civile. Une chose l'a alerté, surtout le dernier jour, au sujet du financement de toutes ces actions en faveur de la biodiversité : il retombe sur une culture économique qui date du XIX^{ème} siècle ou du début du XX^{ème} siècle c'est à dire taxer, sans savoir qui, pourquoi, comment, quelle communication, etc. Ce qui lui fait très peur c'est que l'AFB a une culture économique qui est franchement à parfaire. Les belles mesures de la part de la biodiversité écologique d'un côté et son application dans un champ socio-économique irréal de l'autre va poser des problèmes si ce n'est pas pris en compte avant.

Pour **la présidente**, le principe de solidarité écologique s'applique parfaitement aux parcs nationaux. Ils n'ont donc pas énormément appris sur ce sujet car les parcs nationaux sont les seuls à avoir ce système de fonctionnement sur un territoire avec ses solidarités identifiées, leurs chartes avec l'ensemble des composantes du milieu. Ils auraient peut-être dû assister à un autre atelier.

• **Point sur les travaux au siège de l'établissement**

M. Lardé précise que le siège de l'établissement connaît depuis quelques années maintenant différentes périodes de travaux. Sans que la liste soit exhaustive, il cite la réfection de la salle de réunion ou des bureaux de la comptabilité. Cette année, la salle de restauration des personnels au rez-de-chaussée a été réaménagée. Débutent aujourd'hui mêmes des travaux de restructuration d'une partie du 1^{er} étage. Le projet de restructuration de cette aile permettra de loger dix agents sur une surface d'approximativement une centaine de mètres carrés. Les opérations commencent par un désamiantage pour une durée de trois semaines environ et laisseront ensuite place aux travaux de restauration et d'aménagement des bureaux.

L'objectif poursuivi sur la série de travaux engagés par l'établissement est en premier lieu de desserrer les agents. Le ratio reconnu ne sera pas forcément respecté mais l'établissement tendra toujours à s'y approcher. Le second objectif poursuivi est le regroupement cohérent des services puisque aujourd'hui certains sont éclatés entre le 1^{er} étage et le rez-de-chaussée. Ces travaux vont durer une année. Des bureaux ont donc été loués dans un centre d'entreprise à Hyères, situé Vieux chemin de Hyères. Sept agents du Parc national représentant presque tous les services actuellement installés au siège vont travailler dans ces locaux de 150m². Cette restructuration a donné lieu à la réunion d'un groupe interne de concertation - groupe « locaux » - qui s'est réuni à plusieurs reprises. Il y a été proposé de loger dans cette aile réaménagée les services du Secrétariat général c'est à dire dix agents. Cela permettra ensuite de restructurer et redéployer l'espace libéré entre les autres services du siège de l'établissement.

La présidente invite les administrateurs à venir visiter le siège au Castel Sainte-Claire pour ceux qui ne le connaîtraient pas.

- **Information sur la réunion du 03/10 au sujet de l'évolution du CBNMed**

Le directeur informe qu'une réunion a eu lieu le 3 octobre à Paris avec **Sylvia Lochon** du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed). Le PNPC et le CBNMed depuis 1979 forment un seul établissement avec les mêmes organes de gouvernance puisque c'est ce conseil d'administration qui vote à la fois les budgets et les délibérations concernant le PNPC d'une part et le CBNMed d'autre part.

A la suite de rapports d'inspection successifs puis des rapports de la Cour des Comptes, il a été recherché une simplification des relations entre le PNPC et le CBNMed car depuis 2010 en particulier, l'établissement est obligé d'assurer une comptabilité distincte du CBNMed. Cela engendre le vote de deux budgets, la préparation de deux budgets et l'exécution de deux budgets différents.

Pour ce qui concerne les instances de gouvernance, il y a un conseil d'administration commun. Le conseil scientifique (CS) quant à lui est différent avec Frédéric Médail pour la présidence du CS du CBNMed. Frédéric Médail est par ailleurs membre du CS du PNPC présidé par **M. Boudouresque**.

La loi de 2016 sur la biodiversité était attendue pour créer un nouveau statut qui est le statut des établissements publics de coopération environnementale. Il permettrait d'apporter un nouveau support aux dix conservatoires botaniques sur le territoire national.

Tout cela est en train de se structurer mais le CBNMed a la particularité de travailler sur sept départements différents et deux régions de programme. L'indépendance obligerait le CBNMed à porter lui même ses fonctions supports et ses fonctions métier donc à créer des emplois correspondants dans le cadre des conventions créées avec les régions et les départements d'assiette. L'établissement a donc demandé à la tutelle de clarifier l'évolution de structure dans deux directions très différentes. Une première direction serait d'assurer une autonomie plus complète des deux établissements qui était préconisée par les précédents rapports, mais dans ce cas là il faut une structure de gouvernance propre à chacun des établissements. Une seconde direction serait d'assurer une intégration plus poussée du CBNMed dans le PNPC pour aller vers une simplification, en particulier sur le plan comptable et budgétaire.

L'établissement est aujourd'hui dans l'attente d'une décision finale de la tutelle. L'arbitrage doit être rendu en particulier sur les problématiques de principe de spécialité des établissements publics puisque le CBNMed a un territoire beaucoup plus large que celui de l'établissement public du PNPC, ce qui peut poser des difficultés sur le plan juridique même si la loi de 2006 prévoit que les parcs nationaux peuvent exercer un certain nombre de missions à l'extérieur de leur territoire. La tutelle devra se prononcer dans les mois qui viennent sur le choix de l'avenir par rapport aux deux structures.

- **Sécheresse et restriction des usages de l'eau à Porquerolles**

Le directeur rappelle que la sécheresse est une situation climatique qui dure maintenant depuis de nombreux mois et qui, à la vue des pluies de cette automne, peuvent laisser craindre à une sécheresse qui perdure et de problème d'alimentation en eau.

L'établissement y est sensible parce que la gestion de l'eau fait partie de ses missions. Dès cet été, le Parc national a été appelé à prendre des mesures à la suite de l'arrêté préfectoral restreignant les usages de l'eau et des deux arrêtés municipaux qui sont venus préciser les choses sur le territoire communal.

Aussi, l'établissement a pris des mesures pour restreindre l'utilisation de l'eau, en particulier sur le maraîchage porté par une association d'insertion et sur les jardins partagés qui sont des jardins de quelques centaines de mètres carrés confiés à des habitants de Porquerolles pour cultiver leur potager. Il a donc fallu restreindre les usages de l'eau, définir des horaires d'arrosage sur uniquement trois jours par semaine et vérifier que le prélèvement sur la nappe de Porquerolles était compatible avec la ressource en eau pour d'une part, ne pas aller vers une salinisation de la nappe par une remontée du biseau salé et d'autre part, optimiser les usages via le réaménagement de la tuyauterie sur le système de distribution.

Le directeur ajoute que les eaux de la lagune sont pour partie aujourd'hui récupérées dans l'arrosage et l'irrigation de la partie en vergers. L'établissement envisage aussi à terme de pouvoir augmenter la réutilisation des eaux de la lagune. Cela a fait l'objet d'un diagnostic très récent puisque vendredi

dernier avait lieu une restitution des diagnostics faits sur la réutilisation de l'eau des lagunes. Les deux grands réservoirs gérés par le PNPC sont utilisés comme réserve par rapport au risque incendie sur Porquerolles et il est hors de question d'assécher des réserves incendies pour arroser des cultures.

L'établissement s'oriente, avec l'association d'insertion et les habitants de Porquerolles, vers la mise en place de cultures plus adaptées aux conditions sèches et plus économes en eau. Les systèmes d'aspersion ont déjà été remplacés par des systèmes de goutte à goutte qui optimisent l'utilisation de l'eau. Enfin, l'aménagement de bassins et de systèmes d'infiltration est prévu sur les bassins versants de Porquerolles de façon à ralentir le rythme d'évacuation de l'eau vers la mer. Le réseau a plutôt été conçu pour évacuer les eaux vers la mer que de les conserver et par l'infiltration permettre un rechargement de la nappe. Ces travaux sont en cours de définition et verront un début d'exécution en 2018. L'établissement a par ailleurs un travail approfondi à faire de sensibilisation des habitants et des hôteliers sur les préoccupations liées au cycle de l'eau et les économies nécessaires à faire. Tout cela ne se limite pas à Porquerolles parce qu'à l'échelle de l'aire d'adhésion, l'établissement a des programmes d'éducation à l'environnement qui vont être ciblés d'avantage sur les économies d'eau. L'établissement lance aussi un programme de suivi de la végétation dans son adaptation au changement climatique puisque dès à présent des effets sont observés sur la biodiversité, la végétation, les boisements mais pas exclusivement, avec des espèces qui ont été énormément fragilisées l'été dernier et dont l'établissement voudrait suivre les capacités de reprise pour évaluer si ce sont des espèces considérées comme durables sur le littoral du Var.

Le Parc national met donc en place des actions par rapport à ce contexte de sécheresse.

M. Giran tient à rappeler, sur les mesures à prendre, que la commune de Hyères poursuit le projet de sealine, projet d'alimentation en eau permanente de Porquerolles à partir du continent, qui est semblait-il la seule solution définitive. La commune en est au marché de maîtrise d'œuvre et dans les deux ans à venir ce projet devrait être opérationnel. Cela résoudra, sans abuser pour autant de l'utilisation de l'eau, la totalité des problèmes d'aujourd'hui. **M. Giran** appelle Monsieur le secrétaire général à ce que l'État soit très compréhensif pour que cette conduite, d'impact minimal sur le sol marin, puisse être étudiée rapidement afin d'en permettre la mise en œuvre pour résoudre un problème de sécurité très important.

Mme Cananzi confirme le besoin du sealine pour Porquerolles et est ravie d'apprendre qu'il sera opérationnel dans les deux ans qui viennent. Elle précise qu'en été les hôteliers et les commerçants sont très sensibles à cette problématique de l'eau et c'est à eux en effet de faire passer régulièrement le message aux clients. Ce ne sont pas forcément les hôteliers mais ces sont surtout les clients et les visiteurs qui doivent être informés et la communication est importante à faire au même titre que pour la cigarette et le risque d'incendie.

M. Boudouresque, pour compléter ce que monsieur le maire d'Hyères vient de dire, confirme que l'impact du sealine sur les fonds sous-marins avait déjà fait l'objet d'une étude il y a une vingtaine d'années et avait été considéré comme tout à fait acceptable.

Mme Aboucaya trouve ces mesures intéressantes. Elle rappelle aussi de ne pas attendre l'été pour mettre en place des mesures. Effectivement, dans un contexte de crise exceptionnelle ou quasiment exceptionnelle, car cela va peut-être devenir la règle, leur application devient évidemment beaucoup plus tangible et beaucoup plus urgente. Cependant, comme pour tous les volets environnementaux, il est bon de garder présent à l'esprit que ce n'est pas uniquement quand il y a une période de crise qu'il faut faire attention à l'eau, à ne pas polluer l'air, etc. mais c'est bien tout au long de l'année que les mesures doivent être mises en place par chacun et de façon très régulière, qu'il pleuve ou non.

- **Visite de l'Hermione à Port-Cros le 9 avril 2018**

La présidente informe que le parc national de Port-Cros va recevoir la visite de l'Hermione. Grâce au directeur et à ses contacts, cette escale a pu être envisagée.

Le directeur indique que venant de Rochefort, il a été amené à suivre la construction de ce navire qui est une reproduction à l'identique du navire amiral de La Fayette qui a fait un grand voyage vers l'Amérique, porteur d'un message de liberté. L'Hermione a été construite exclusivement avec des méthodes traditionnelles. Le chantier a pris 17 ans entre la pause de la carène et la mise à l'eau de ce bâtiment. L'Hermione est partie de Rochefort pour engager une tournée en Méditerranée dans le courant de l'année 2018 pour ensuite revenir à Rochefort l'été. En effet, l'Hermione fait partie du patrimoine de la ville de Rochefort et contribue à l'économie de cette ville et de son ancien arsenal. L'Hermione fera escale à Toulon du 4 au 9 avril 2018. Elle repart ensuite vers La Ciotat et Marseille. Il a semblé important à l'établissement que lors de son passage et de sa sortie de Toulon, l'Hermione puisse venir saluer le Parc national dans le but aussi de porter un message en faveur de la protection de l'environnement en Méditerranée.

Ainsi, depuis le début de l'année, le service Tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines du Parc national a engagé un travail avec les scolaires en vue de préparer cette escale. Des enfants pourront monter à bord et porter un message en faveur de la protection de la Méditerranée. L'escale est très courte puisque elle aura lieu entre 16:00 et 19:00 le 9 avril prochain. L'Hermione sortira de Toulon, passera devant la presqu'île de Giens puis ensuite au Nord de Porquerolles et mouillera quelques heures dans la passe de Bagaud à l'entrée du port de Port-Cros. L'établissement est en lien avec TPM à la fois pour l'organisation des bateaux suiveurs puisque des bateaux du patrimoine maritime ancien en particulier se sont déjà annoncés et aussi pour voir comment associer le public et les décideurs à cette manifestation.

La présidente souhaite aussi faire une demande de sponsoring avec la possibilité d'organiser un cocktail VIP à bord si cela le permet.

Mme Aboucaya conçoit que c'est un bel événement avec un bâtiment patrimonial. Elle est admirative de ce qui a été réalisé par le Conservatoire du littoral telle que la croisière historique vers les États-Unis. Elle indique que les personnels sont quand même inquiets à plusieurs titres, comme elle en a précédemment informé le directeur.

Elle rappelle que l'établissement est actuellement dans une démarche de recherche de capacité de charge et de réduction de la fréquentation. Les personnels se posent donc la question à la fois du lieu et de la période choisie. Du lieu parce que l'escale est envisagée dans la passe de Bagaud, c'est à dire à deux encablures d'une réserve intégrale de Parc national ce qui pose la question de savoir si les messages environnementaux forts ne pourraient pas être délivrés ailleurs. L'Hermione, visiblement, sera suivie d'un cohorte de bateaux accompagnateurs, et vraisemblablement des choses vont se passer au niveau aérien. Pour ce qui est de la période, c'est un mauvais moment en particulier en cas de survol. C'est une époque où il y a beaucoup de nidification d'oiseaux patrimoniaux sur la réserve de Bagaud mais aussi à Port-Cros, comme le puffin yelkouan ou le faucon pèlerin qui sont très sensibles au dérangement. Pour peu que la météo soit agitée, les personnels sont inquiets aussi parce qu'il y a quelques années une opération avec une goélette qui transportait aussi des enfants s'est échouée sur Bagaud avec des conséquences encore aujourd'hui sur le milieu marin. Les personnels se demandent, au cas où cette escale soit maintenue à cet endroit précis et à cette date précise, ce qui ne serait pas l'idéal, si des mesures d'évitement, de limitation des risques seront prises.

Le directeur confirme qu'en cas de conditions météorologiques très défavorables, le bateau prendra ses options avec son capitaine. En rencontrant le capitaine Yann Cariou, **le directeur** a déjà été amené à l'interpeller aussi sur les risques qu'il pouvait y avoir. Il connaît bien son bateau. Il a fait la traversée de l'Atlantique et des navigations un peu partout et il est à même de juger le caractère dangereux sachant que c'est exacerbé par le fait qu'on est en cœur de parc national et tout cela a été rappelé. L'intérêt de faire venir l'Hermione est essentiellement de délivrer ce message en faveur de l'environnement et avec le personnel du Parc national. C'est aussi l'occasion de préparer ce message pour qu'il soit bien compris par les médias. La période n'est pas choisie puisqu'elle dépend aussi du parcours de l'Hermione et des dates de séjour. Ce qui a paru très important au directeur c'est que cette escale se situe hors saison, à un moment où on n'a pas déjà ce problème que **Mme Aboucaya** évoque, qui est un problème de capacité de charge et de surfréquentation des sites. Le séjour de

L'Hermione est peut-être aussi l'occasion de montrer qu'en dehors de la saison estivale, il y a des possibilités de venir et que ce n'est pas au moment de la pleine saison que c'est le plus adapté. Pour **le directeur**, il faut continuer à travailler cette escale avec le personnel du Parc national. Pour ce qui est de la réglementation, cela reviendra effectivement à la direction de rappeler les réglementations générales qui existent à Port-Cros et notamment les interdictions de survol. L'établissement est en ordre de bataille et il se mobilisera avec les équipes pour rappeler un certain nombre de règles dans cette escale de l'Hermione.

Mme Aboucaya répète qu'au niveau du biologique c'est le plus mauvais moment. L'établissement arrivera à border certaines choses mais pas les initiatives intempestives. Elle ajoute que le site subit la fréquentation habituelle mais là c'est l'établissement qui crée l'événement donc il serait bon aussi d'envoyer un message fort en se censurant sur certaines choses et en disant que l'ensemble de l'aire du PNPC pourrait être utilisée pour délivrer des messages et pas uniquement le cœur de parc national.

M. Boudouresque est également conscient de l'intérêt de cette opération et du parti qu'on peut en tirer mais **Mme Aboucaya** dit exactement ce qu'il voulait dire c'est à dire : est-ce que ce n'est pas aussi l'occasion de marquer le coup en insistant sur le fait que le PNPC ce n'est plus seulement son cœur historique de l'île de Port-Cros, c'est un vaste territoire et que au fond, même dans le cadre de l'objectif de la venue de l'Hermione, en tout cas en termes de communication, en termes de sensibilisation, cela pourrait aussi avoir lieu dans l'autre cœur de parc national à Porquerolles ou dans l'ensemble de l'AMA.

La présidente pense que l'intérêt réside dans le fait que cela se passe à Port-Cros mais reste ouverte à une autre possibilité à partir du moment où l'événement se déroule dans l'aire d'adhésion.

M. Seemuller informe que les portcroisiens se réjouissent de la venue de l'Hermione à plusieurs titres. Le premier c'est qu'il y a effectivement un bateau qui a coulé à Port-Cros mais c'était avant le 19^{ème} siècle. Il s'appelait la Baleine et c'était un acte héroïque de la marine française. Il est bon que l'Hermione, symbole aussi de la marine française qui a permis de battre les anglais, soit de retour à Port-Cros. Cela serait un beau pied de nez.

Au delà de ce petit clin d'œil historique, **M. Seemuller** trouve l'idée formidable. D'abord concernant la date car c'est hors saison. Les trois heures durant lesquelles l'Hermione sera dans un lieu symbolique draineront beaucoup de monde. Ce sera un événement fort du point de vue de la communication. C'est une grande partie de l'imaginaire qui se retrouve et c'est l'occasion de faire conjuguer à la fois la marine à voile, l'histoire et en même temps la modernité de ce qu'est Port-Cros avec tous les messages de respect du site. Il est favorable à ce que cet événement se passe à Port-Cros car ce lieu est fortement symbolique et fortement protégé. Il a entendu que l'Hermione passera au nord de Porquerolles alors il demande, pour ses amis porquerollais, si elle pourrait passer au sud.

Mme Aboucaya rappelle que le Fetia Ura a coulé il y a moins de 10 ans. Elle répète que du point de vue biologique c'est le plus mauvais moment. Quelques heures seulement de survol intempestif, de brouhahas, peuvent suffire pour faire rater la nidification du faucon pèlerin, et elle imagine que **M. Kabouche** ne la démentira pas. Elle rappelle que la priorité en cœur de parc national est la protection de la biodiversité.

La présidente note les recommandations des administrateurs qui seront analysées, l'intérêt étant de contenter tout le monde et de protéger la biodiversité.

IV. Activités du Parc national depuis le dernier conseil d'administration

En introduction, **le directeur** rappelle que l'établissement dispose d'autres instances. Ces instances se sont régulièrement réunies depuis le dernier conseil d'administration :

- une réunion du Bureau restreint du CS a eu lieu le 14 septembre. Le directeur a ainsi pu

prendre contact avec beaucoup de conseillers scientifiques sous la présidence de **M. Boudouresque**. L'évolution du CS a été évoquée à cette occasion et les décisions prises feront l'objet d'une présentation en conseil d'administration.

- le conseil portuaire s'est tenu le 11 octobre à Port-Cros car l'établissement est autorité portuaire sur l'île de Port-Cros. Une délibération portera d'ailleurs sur la tarification portuaire 2018.
- le conseil des îles s'est réuni le 6 novembre à Porquerolles. Le Conseil des îles est une émanation du CESC qui réunit les insulaires du Levant, de Port-Cros et de Porquerolles ainsi que la mairie et TPM, afin de pouvoir débattre de problématiques communes entre les îles.
- et enfin le CESC plénier s'est réuni à La Croix Valmer le 9 novembre.

M. Prodromidès indique qu'indépendamment de ce qu'il a dit sur le sujet de l'AFB, qui était le dernier point à l'ordre du jour du CESC plénier, ont été présentées les actions du programme triennal d'actions engagées depuis son approbation au conseil d'administration l'an dernier.

M. Prodromidès souligne un point à l'attention des élus ici présents : le CESC sur les îles est sollicité et actif parce qu'il y a naturellement une expérience de 50 ans de copartage des lieux et de travail avec le Parc national ; sur les 5 communes qui ont adhéré, le chapitre est neuf, voir vierge. Le CESC demande si possible, tant à la direction du Parc national, à sa présidence qu'aux élus, de solliciter le CESC lors des réunions de concertation qui ont lieu à propos du Parc national et dans l'aire optimale afin que celui-ci puisse ensuite se faire le relais des actions proposées par l'établissement avec les communes. Ainsi, il pourra jouer le rôle qui est le sien et tel que définit dans la charte d'ambassadeur du Parc national.

• **Incendies du 24/07 au Cap Lardier et mesures à court et moyen termes.**

Le directeur indique que les incendies ont beaucoup mobilisé les équipes du Parc national l'été dernier mais aussi le Conservatoire des espaces naturels de PACA (CEN PACA), le Conservatoire du littoral, les sapeurs-pompiers et les communes de La Croix Valmer et Ramatuelle. En effet, dans la nuit du 24 au 25 juillet, un peu plus de 500 ha du massif des Trois Caps a été ravagé par les flammes. En concertation avec les acteurs qu'il vient de citer, des mesures ont été prises rapidement par les uns et les autres afin de réagir le plus tôt possible par rapport au feu, à la fois dans des mesures de prévention mais aussi dans des mesures d'intervention sur le site des Trois Caps.

Pour ce qui concerne l'établissement, les agents du Parc national se sont mobilisés dès la semaine suivante en matière de prévention à l'embarquement des navettes à destination des îles de Port-Cros et Porquerolles. L'établissement a une sensibilité particulière aux incendies sur ces îles du fait que les moyens d'intervention au sol sont très limités en cas de départ d'incendie. Sans les moyens de lutte aérienne, tout le monde serait démuné. Les feux à La Croix Valmer se sont propagés à grande vitesse avec un taux d'avancée de l'ordre de 2 400m en deux heures de temps et des sautes de feu de plus de 900m d'après les pompiers. L'inquiétude était forte et cette information préalable à l'embarquement a permis de rappeler d'une part les interdictions de fumer sur les îles et d'autre part les seuls chemins qui sont accessibles aux visiteurs les jours de fermeture des massifs - jours classés en rouge ou noir par arrêté préfectoral. Sur Porquerolles, il y a une concentration importante des visiteurs sur les plages situées au nord de l'île les jours de fermeture de massif. Sur Port-Cros, seuls deux sentiers restent ouverts, l'un pour l'accès à la plage de La Palud, l'autre pour l'accès à la plage du Sud. Les agents du Parc national ont fait cette prévention une dizaine de jours, le temps de mettre en place une convention avec le Collectif d'initiative pour l'environnement du territoire des Maures (CIETM), qui est une structure administrative préfiguratrice d'un CPIE. Dès le 8 août, le CIETM, via des bénévoles formés par le Parc national, est allé sur les ports d'embarquement porter le message de l'établissement. 25 000 personnes ont ainsi été sensibilisées ce qui représente, avec les dix jours d'intervention du Parc national en préalable, près de 40 000 personnes contactées avant l'embarquement. Un suivi très particulier a été réalisé pour que l'établissement ne soit pas accusé de vider les îles de leur fréquentation. Le nombre de report de traversées s'élève à 556 personnes et ceux qui ont annulé leur traversée représentent 126 personnes, soit un nombre très faible par rapport au nombre de personnes qui ont été consultées.

Ce point de prévention semble important à renouveler l'an prochain. L'établissement est donc à la recherche de financements pour pouvoir renouveler cette opération à partir du début de l'été 2018, considérant qu'il risque d'y avoir de nouveau des problèmes de sécheresse et de risque incendie élevés.

Le renforcement de la prévention et de la surveillance s'est également fait au niveau des massifs à terre, sur les îles et le continent, là où le Parc national est gestionnaire ou co-gestionnaire. Les mesures de police ont été renforcées par rapport aux fumeurs notamment. Pour 2018, les contacts ont été pris avec les comités communaux de feu de forêt pour pouvoir renforcer aussi le côté prévention sur l'île de Porquerolles en particulier.

Par ailleurs, l'établissement travaille avec la DDTM sur l'arrêté préfectoral 2018 de fermeture des massifs. Des réunions ont eu lieu avec le SDIS et encore prochainement aussi en lien avec la commune d'Hyères pour l'actualisation du plan opérationnel des îles.

Le site du Cap Lardier, après incendie, a reçu la visite le 8 août des deux Secrétaires d'État, Sébastien Lecornu et Brune Poirson, qui ont subdélégué des moyens exceptionnels pour pouvoir agir rapidement. L'établissement a donc bénéficié de 80 000 € à la fois sur la prévention mais aussi sur la mise en place de premiers travaux de protection des sols et de protection du site. Pour le Parc national en lui-même, le Conservatoire du littoral et le CEN PACA ayant également réalisé des travaux par ailleurs, cela a permis :

- de renforcer l'équipe du secteur puisque les quatre saisonniers ont pu être prolongés jusqu'à la fin de l'année 2017.
- la mise en place, dès le début du mois de septembre, d'un chantier d'insertion pour faire du fascinage et lutter contre le développement des plantes invasives dont le fort développement après feu est déjà observé.
- de travailler sur la restauration des habitats d'espèces remarquables du Cap Lardier dans le cadre du plan de gestion avec le Conservatoire du littoral.

Il s'agit à la fois de laisser faire les dynamiques naturelles de recomposition des espaces naturels mais sans doute aussi de les accompagner par rapport aux problématiques spécifiques qui se posent (plantes invasives, montées à graines brutales et en particulier les résineux après les périodes d'incendie). **Mme Huraut** de La Croix-Valmer a été largement associée à ces opérations.

Le directeur conclut en indiquant que l'établissement est aux côtés des partenaires institutionnels pour continuer à accompagner la restauration de ce site et continuer à éviter au maximum le renouvellement de phénomène de ce type.

Mme Huraut tient à remercier le PNPC et le Conservatoire du littoral au nom de la commune de La Croix Valmer parce que ce dramatique incendie a brûlé leur joyau. 400 ha ont été brûlés ce qui représente une surface importante pour la commune.

Elle voulait aussi remercier particulièrement les agents du Parc national au Cap Lardier : C. Casteran, P. Lacosse et B. Berger qui ont fait un travail remarquable. Cela a été difficile pour eux de voir le site, sur lequel ils se sont investis des années, partir en fumée. Elle-même quand elle s'est rendue sur place quelques jours après c'était comme s'il n'y avait plus rien, c'était lunaire, c'était noir, c'était affreux. Maintenant, il y a un peu plus d'espoir avec la réapparition de la verdure, la repousse des arbres. **Mme Huraut** tenait à les en remercier parce qu'ils ont fait un gros travail post incendie pour retirer les déchets. Ils ont aussi accompagné les bénévoles lors des demi-journées pour réaliser des fascines et ils ont été précieux pour donner des explications aux bénévoles sur la façon de faire. Elle pense qu'ils étaient très contents de transmettre leur savoir.

La présidente tient à souligner que le Parc national est intervenu sur toutes les communes du littoral qui en ont eu besoin, même celles qui n'ont pas adhéré à la charte, pour mettre en sécurité des personnes lors des incendies.

M. Creusefond remercie l'établissement pour son action mais reste interrogatif sur le fait de ne pas fermer l'accès des navettes pour Porquerolles alors que La Londe-les-Maures et Bormes-les-Mimosas brûlent. Il n'y a aucun plan d'évacuation de l'île de Porquerolles en cas d'incendie. Il demande qui en prend la responsabilité. Ce n'est évidemment pas le Parc national mais il faut plus que se poser la question et avoir un vrai plan d'évacuation. Si 10 000 visiteurs se retrouvent bloqués par un incendie

sur l'île de Porquerolles, comment fait-on ? Il ne sait pas.

La présidente se pose aussi la question de savoir si c'est au Parc national de faire ce travail de prévention qui demande des moyens humains et financiers. L'établissement l'a fait dans l'urgence. Maintenant, il faut travailler en termes de plan et de stratégie.

M. Prodromidès informe qu'en conseil des îles puis avec Édith Audibert en réunion de fin de saison de village à Porquerolles, la question de ce plan d'évacuation a été posée. Il demande ce qui se passe en cas de sinistre avéré et grave. L'île n'a pas de scénario. Deuxièmement, les porquerollais ne savent pas qui prend la décision d'une évacuation, si c'est la préfecture, il lui semble que oui, si c'est la mairie, il lui semble que c'est possible aussi. Au niveau local, il vaudrait mieux que les porquerollais en place le sachent pour éventuellement aider à l'évacuation en fonction du site de l'incendie.

En complément de ce qu'a dit **Mme Huraut**, **M. Prodromidès** indique que le premier point à l'ordre du jour du CESC plénier a traité de la question des incendies. Il tient à souligner que M. Jobert, maire de La Croix Valmer a particulièrement insisté sur l'intervention rapide, suivie et le soutien apporté par le Parc national et le Conservatoire du littoral. Le CESC a été sensible à cette marque de reconnaissance du travail réalisé.

M. Jacob indique que la question posée l'intéresse au premier chef. Dans un dispositif de droit commun, les opérations de secours sont menées dans le cadre des responsabilités des maires qui sont directeurs des opérations de secours, dans la mesure où le sinistre ou l'événement est gérable au niveau d'une commune. Si ce n'est pas le cas et que le sinistre s'étend sur le territoire de plus d'une commune, le Préfet devient directeur des opérations de secours. Le système national français de sécurité civile, qui d'ailleurs fait école au plan européen et même international, fait que chaque échelon peut compter sur l'échelon du dessus pour bénéficier de moyens en renforcement qu'il s'agisse de moyens de la zone de défense ou de moyens nationaux comme c'est le cas avec les avions bombardiers d'eau.

M. Jacob voulait préciser un second point. Lors de son premier échange avec monsieur le directeur du Parc national, ils ont convenu de traiter de cette question de risque incendie en priorité et en urgence, profitant justement de la saison creuse pour travailler sur un plan. Évidemment, seront associés à la réflexion le SDIS, la mairie de Hyères et tous les acteurs qui pourraient avoir un point de vue utile à la mise en place de ce dispositif. Il faut travailler sur un double volet compte tenu de la spécificité des lieux et de leur éloignement du centre de secours principal, qui lui normalement à vocation à intervenir en premier niveau. **M. Jacob** pense définir d'abord des capacités et une organisation endogène à l'île et ensuite un dispositif de renforcement, qu'il faudra d'abord configurer et ensuite définir en termes de moyens, de spécialités à mobiliser et de moyens de projection. Il est tout à fait conscient que ce travail doit être fait de manière à la fois diligente avec les bons interlocuteurs et rapide, et que le conseil d'administration bien sûr soit dûment informé de l'état d'avancement de ce dossier.

Le directeur ajoute que, comme le disait **la présidente**, même si cela n'est pas dans la mission première du Parc national, il a estimé qu'il était du devoir de l'établissement de pouvoir travailler sur cette question. C'est vraiment la toute première question qu'il a abordé avec monsieur le Secrétaire général la semaine dernière parce qu'on ne peut pas se permettre de prendre des risques inconsidérés si effectivement les périodes de sécheresse et de vent aussi marquées que cet été perdurent en 2018.

Mme Aboucaya remercie **Mme Huraut**. Les personnels aussi ont été très fiers et très inquiets pour leurs collègues du Cap Lardier qui ont fait un travail remarquable de jour comme de nuit, qui ont ouvert des layons à la tronçonneuse pendant l'incendie pour faciliter l'accès des pompiers bien que cela ne soit pas dans leurs attributions. Les personnels se réjouissent de la reconnaissance verbale et peut-être un petit peu plus par l'établissement. Le CS a aussi été remarquable, de même que l'équipe du secteur de Port-Cros qui est allée embarquer des personnes sinistrées vers Bormes-les-Mimosas. Par ailleurs, il est bon de mener une réflexion pendant que le risque incendie est plus faible en cette période hivernale. Les personnels se demandent si en période noire il est légitime d'avoir des liaisons

sur l'île de Port-Cros où il est quasiment impossible de secourir des gens.

Mme Aboucaya indique avoir fait partie de cette brigade de prévention aux embarcadères. Cela lui a permis de mesurer à quel point le grand public, les touristes mais également les locaux du pourtour méditerranéen disent qu'ils savent tout alors qu'ils ne savent rien. Ils ne sont pas au courant des dispositifs de fermeture de massifs. Il faudrait faire quelque chose dans les médias. Le *Var Matin* joue le jeu en imprimant quotidiennement la carte de prévention des risques incendies mais c'est déjà trop tard pour des gens qui veulent passer sur l'île le jour même. **Mme Aboucaya** demande s'il serait possible de prendre un contact par exemple avec la régionale de France 3 pour que chaque soir aux informations, au moment où les gens préparent peut-être leur excursion du lendemain, de leur présenter la carte de fermeture des massifs lors des jours classés en rouge ou noir.

La présidente indique que l'information est relayée sur le panneau lumineux de la commune. Les gens ne s'informent pas, ne lisent pas les journaux. Il faudrait également le mettre à l'embarcadère pour que les gens sachent avant d'embarquer mais il y a aussi certainement une question de coût. **La présidente** remercie le personnel du Parc national.

Mme Sejalon, au nom du Conservatoire du littoral, remercie l'équipe du Cap Lardier mais également les renforts dont ils ont pu bénéficier et dont ils bénéficient toujours, ainsi que les équipes du CEN PACA qui s'occupent du Cap Taillat. Elle remercie également les deux communes et la communauté de communes pour leur action dès que la pénétration dans le massif a pu se faire pour débiter les travaux. **Mme Sejalon** souhaitait également remercier les bénévoles dont certains administrateurs font partie, qui ont été nombreux sur les cinq demi-journées organisées pour participer aux travaux, au nettoyage post incendie et cela à leur demande. Merci d'avoir répondu autant présent et merci aussi pour les dons. Le Conservatoire du littoral n'a pas l'habitude de faire des appels à dons, c'était même la première fois. Devant l'influence des personnes qui se manifestaient pour donner, le Conservatoire du littoral a donc créé cet appel à don qui a permis de récolter 45 000 € via le site Internet. D'autres nombreuses soirées caritatives, telle que celle organisée par l'association de sauvegarde des sites de La Croix Valmer, ont participé au financement d'actions spécifiques.

Par ailleurs, **Mme Sejalon** informe du démarrage des travaux de restauration du sentier du littoral courant janvier/février 2018. Le souhait est de pouvoir rouvrir le sentier du littoral côté Cap Lardier pour le printemps. Celui du côté de Cap Taillât est encore ouvert. La semaine prochaine, vont démarrer les travaux par rapport aux risques d'éboulement parce qu'il y a beaucoup de problèmes de chute de bloc côté sentier du littoral étant donné que la végétation n'est plus là pour retenir les blocs. Les travaux forestiers vont commencer prochainement, avec l'aide de l'ONF, le long des pistes et des sentiers. Le chantier d'insertion sous le pilotage du PNPC installe le bois brûlé pour retenir les sols.

M. Boudouresque informe que le bureau du CS du PNPC a fait plusieurs visites de site et a tenu en particulier une réunion de terrain dans la zone incendiée. Bien que le CS soit évidemment plus formellement compétent dans les cœurs de parc national que dans l'aire d'adhésion, le CS a été, à sa demande, tenu au courant de ce que faisait l'ONF et le Conservatoire du littoral. Sur ce site en aire d'adhésion géré par les agents du PNPC, **M. Boudouresque** fait la demande officielle du CS, qui lui aussi a des compétences en matière de gestion forestière, d'être associé à la stratégie et aux décisions prises. En effet, certaines propositions de l'ONF sur l'abattage d'arbres encore vivants n'ont pas été comprises par le CS alors que le plus souvent il s'agissait de chênes, ceux qui résistent le mieux à l'incendie. Il serait légitime que le CS soit associé à la stratégie, d'autant plus qu'il va y avoir une stratégie de reconquête - va-t-on laisser s'enrêler à nouveau cet amoncellement de boîte d'allumettes inflammables ? - et une réflexion à mener sur le continent et les îles de Port-Cros et Porquerolles. Avec la forêt de chênes largement dominante sur l'île de Port-Cros, il est certain que l'inflammabilité et la vitesse de propagation d'un feu avec le même type de vent seraient probablement plus faibles. Sur Porquerolles, le risque est plus important.

Pour **la présidente**, il est légitime que le CS du Parc national soit associé.

Le directeur revient sur la position du Bureau du CS du Parc national sur la question des abattages

et du rapport de l'ONF. Il a été convenu avec le Conservatoire du littoral de ne pas faire un abattage systématique de tous les arbres qui avaient été marqués par l'ONF et, conformément aux préconisations du CS, de pouvoir en différer d'au moins un an, pour regarder le taux de reprise des arbres concernés. Le nombre d'abattages n'est donc pas aussi important que ce qui avait été prévu par l'ONF initialement.

Mme Sejalon explique que le Conservatoire du littoral a commandé cette étude auprès de l'ONF dès le lendemain des incendies car les deux structures ont l'habitude de travailler ensemble. Ce qui avait été déjà le cas l'année dernière, pour faire face à trois incendies dans les Bouches-du-Rhône sur des forêts soumises au régime forestier. Le Conservatoire du littoral connaît leur méthode de travail et avait beaucoup apprécié leur stratégie sur les Bouches-du-Rhône et il l'a apprécié également dans le Var. Néanmoins, le martelage des arbres demande une discussion d'experts autour de chaque arbre. Le Conservatoire du littoral a apprécié le regard du CS et de l'équipe technique du PNPC. Aussi, un contre martelage est en train de se faire. Certains arbres marqués ne seront donc pas abattus comme cela pouvait être le cas lors du premier regard.

M. Prodromidès revient sur les propos de **Mme Aboucaya**, quand elle dit : « les locaux qui savent tout mais qui en fait ne savent rien ». **M. Prodromidès** vit au milieu de 52 ha de forêt, au milieu des 1 200 ha de Porquerolles, il fait de la prévention tous les jours. Il en fait probablement plus que n'en fait l'ensemble des agents du Parc national avec la population locale. Aussi, il trouve cela inadmissible de tenir ses propos. Ce sont eux les premiers qui avaient demandé quelles étaient les mesures à prendre en cas d'évacuation. En discutant avec les pompiers qui sont venus le voir, il a pris conscience du temps d'intervention des canadiens, allongé d'une heure depuis le déplacement de la base à Nîmes. Les locaux vivent sur place et sont confrontés aux risques. Non seulement les locaux font de la prévention mais ils s'informent afin de mieux prévenir.

Mme Aboucaya ne sait pas pourquoi **M. Prodromidès** le prend pour lui.

M. Prodromidès précise qu'il ne le prend pas pour lui mais qu'il représente la société civile.

Mme Aboucaya précise avoir fait partie de la mission de prévention pendant quinze jours et elle confirme que quand elle commençait à dire aux locaux qu'elle allait leur expliquer ce qu'est le dispositif de fermeture des massifs, ils répondaient qu'ils étaient au courant. Or, il est facile de poser des questions et de s'apercevoir que la plupart des gens ne savent pas. Elle ne parle pas de **M. Prodromidès** ou des gens qui vivent en situation encore en connexion avec la nature bien évidemment. Elle propose à **M. Prodromidès** de faire le test à l'embarcadère, pour se rendre compte que les $\frac{3}{4}$ des gens, même les locaux, ne savent pas et en plus ont une approche qui limite l'information.

- **Don à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Var.**

La présidente indique que pour marquer la profonde reconnaissance de l'établissement envers les pompiers dont certains ont été blessés dans ces épisodes, il est proposé de faire un don de 500 € à l'UDSPV.

Mme Aboucaya demande si l'établissement ne pourrait pas faire plus car des gens ont été blessés, les pompiers au sol ont lutté parce que les défenses aériennes étaient ailleurs une grande partie du temps.

Le directeur précise qu'au départ l'établissement avait proposé 200 €. Après la réunion de bureau du conseil d'administration, la somme a été élevée à 500 €. Il est vrai que cela représente peu par rapport aux risques qu'ils ont pris, par rapport aux blessures et aux enfants qui se retrouvent dans des conditions difficiles après. Cela reste une contribution symbolique quand bien même l'établissement monterait à 1 000 €, 2 000 €, par rapport au travail énorme que font ces gens et au travail de cette association de protection des familles.

Par ailleurs, **le directeur** informe que l'établissement a fait un geste interne à destination des agents du secteur du Cap Lardier pour gratifier leur travail et avoir une reconnaissance du travail qui a été fait.

► **La délibération n°28/17 est adoptée à l'unanimité.**

- **Point d'information sur les opérations d'éradication des sangliers**

La directrice adjointe rappelle que l'établissement a engagé des opérations d'éradication, et non pas de régulation, des sangliers sur les deux îles de Port-Cros et Porquerolles depuis l'hiver dernier.

Sur l'île de Port-Cros, depuis le début de l'année 2017, 54 sangliers ont été abattus dont 37 depuis le 27 septembre qui est la date à laquelle des cages ont été posées sur l'île.

A la suite de la rencontre et de l'appui technique apporté par l'ONCFS, un agent de la cellule spécialisée de l'ONCFS est venu sur l'île de Port-Cros au mois d'août, deux journées et une nuit, pour accompagner le secteur dans les techniques de lutte contre cette espèce envahissante. Elle rappelle que le sanglier est une espèce opportuniste qui s'adapte parfaitement au terrain de Port-Cros. C'est seulement en mixant les méthodes de lutte - piégeage, tir de régulation ou battue - que les sangliers seront contenus, voir éradiqués. Ces derniers ont fait des dégâts considérables, ce qui a motivé la décision du directeur de poser des cages dès cet automne. Une note d'information à la population de Port-Cros a été diffusée dans le courant du mois d'octobre dans laquelle l'établissement explique tout ce qui a été fait, ce qui allait être fait et dans quel cadre. La population est régulièrement tenue informée. Outre l'achat des deux cages à Port-Cros pour un montant de 10 000€, l'établissement mobilise aussi des moyens humains avec cinq agents au quotidien sur les actions d'agraineage, de piégeage et de tir. Trois agents titulaires du permis de chasser ou en capacité de tir ont été autorisés par le directeur à pouvoir procéder à la régulation des sangliers au tir, après piégeage.

Sur Port-Cros, deux battues sont prévues à partir du mois de janvier/février 2018 dans une logique d'intervention puisque cela sera compliqué de piéger des sangliers effarouchés par des battues. Il s'agit donc de faire les choses dans l'ordre.

Sur l'île de Porquerolles, un sanglier a été abattu il y a quelques jours dans la propriété de **M. Prodromidès**. Une cage a également été achetée et sera actionnée bientôt.

La directrice adjointe rappelle que dans les propriétés privées, c'est comme sur le continent, des interventions peuvent se tenir entre le lever et le coucher du soleil. L'établissement travaille avec la DDTM pour pouvoir aller plus loin et notamment organiser des tirs de nuit.

Le Parc national mobilise donc des moyens importants et constants.

La directrice adjointe précise que les deux méthodes sont complémentaires, elles ne visent pas les mêmes individus, car certains individus ne rentreront jamais dans les cages. En général, les sangliers plus âgés ne rentrent pas dans les cages et envoient les plus jeunes.

Pour **M. de Cabarrus**, 54 sangliers abattus est un bon résultat et il remercie le Parc national des moyens mis en œuvre. Néanmoins, compte tenu du nombre de sangliers qu'il y a sur Port-Cros, il y a encore sans doute un déficit très important par rapport au taux de reproduction des femelles. Chaque femelle fait deux portées par an de quatre à huit en moyenne ce qui est considérable. Le Parc national avait initialement prévu de faire une battue au moins de novembre et il demande pourquoi attendre janvier. Il demande si l'établissement peut accélérer et augmenter les moyens. Pas plus tard que la veille, il a vu deux sangliers à quelques centaines de mètres du village et les dégâts sont absolument considérables.

Le directeur indique que la réponse, **la directrice adjointe** l'a donnée précédemment. L'établissement ne peut pas faire cohabiter dans le temps les différentes méthodes de destruction. Si des tirs et des battues sont organisés, les sangliers vont être effarouchés et ces populations seront donc réticentes à venir et être sensibles à l'agraineage et au piégeage. Sur les conseils de l'ONCFS et en liaison avec les services compétents de la DDTM, il a été convenu de faire cette période de piégeage et de la suivre par des périodes de battues, sous la responsabilité du lieutenant de l'ouvetier, en janvier/février, à une époque où le piégeage lui est moins efficace. **Le directeur** précise

que 37 sangliers ont été piégés depuis le mois de septembre soit un résultat exceptionnel sur une population estimée à près de 70 animaux même s'il est très difficile d'obtenir des comptages. Comme l'a dit **la directrice adjointe**, c'est la complémentarité des différentes méthodes dans le temps, mais cela ne veut pas dire qu'on peut tout faire en même temps, qui portera les meilleurs résultats.

M. de Cabarrus demande s'il serait possible d'organiser des battues sur plusieurs jours.

La directrice adjointe répond que les opérations sont menées sous la responsabilité du lieutenant de l'ouveterie qui a la connaissance et la capacité à mobiliser les moyens pour réaliser ces battues. L'établissement panache des solutions pour cibler et capter les différents individus qui ont chacun des comportements un peu différents. Les battues interviendront en leur temps quand elles seront utiles. Si elles étaient menées aujourd'hui, cela serait contre productif.

Pour **la présidente**, les administrateurs peuvent se réjouir face aux résultats obtenus et le Parc national peut se féliciter du travail qui a été fait même s'il en reste à faire.

- **Point d'avancement sur la démarche capacité de charge**

La directrice adjointe présente rapidement ce point d'avancement car beaucoup d'administrateurs sont associés très étroitement à la démarche.

Le premier COPIL, qui est l'instance de gouvernance de la démarche, s'est réuni au début du mois de septembre. Cela a permis de revenir sur le centrage des différents leviers d'action et des études qui sont engagées mais aussi d'intégrer :

- l'histoire du tourisme de l'île, l'ancienneté et le caractère particulier du tourisme dans l'île de Porquerolles, un côté patrimonial à intégrer dans les études sur la démarche capacité de charge.
- une dimension juridique notamment sur les leviers. A terme, cela permettra d'explorer de nouvelles voies sur le contrôle de la capacité de charge.
- une demande des élus présents autour de la table, d'associer les communes qui ont un rôle dans les flux touristiques, même si elles ne sont pas dans l'aire d'adhésion du parc national, notamment la commune du Lavandou.

Parallèlement au COPIL, des groupes de travail se réunissent régulièrement. Le prochain aura lieu après demain (29 novembre). Le dernier a eu lieu au mois de septembre et a permis de travailler sur trois scénarios. La méthodologie est basée sur les scénarios selon une projection très loin puis vers des échéances plus courtes pour essayer de voir ce qui est souhaité, ce qui ne l'est pas, ce qu'il faut empêcher, ce sur quoi il peut y avoir une action. A terme, cela permettra d'engager des leviers d'actions très opérationnels.

Deux études ont été restituées. L'une porte sur la perception qu'ont les entreprises touristiques par rapport à la présence du Parc national, l'autre sur les conflits et l'acceptabilité.

Le groupe de travail qui se réunira après-demain ressertera les scénarios pour leur donner un caractère plus plausible et pour permettre d'identifier des leviers d'action à des échéances différentes : ce que l'on peut faire tout de suite, ce que l'on peut faire dans un contexte de trois ou 5 ans mais à contexte réglementaire identique et puis ce que l'on pourrait faire pour aller plus loin. C'est l'étude juridique qui permettra d'avancer sur ce sujet.

La directrice adjointe rappelle la spécificité de cette démarche d'être à la fois une concertation locale très forte avec un travail en atelier qui vient en juxtaposition des projets lancés par différents partenaires du Parc national au niveau de la recherche, ce qui permet de nourrir la réflexion. Les études ne portent pas nécessairement uniquement sur le périmètre de Porquerolles et sur la capacité de charge sur Porquerolles mais aussi sur des zones de recoupement qui permettent d'alimenter la démarche tout au long du processus qui aura une durée de trois ans avec l'espoir de pouvoir engager des actions dès l'été 2018.

La présidente est satisfaite que désormais tous les interlocuteurs et acteurs soient autour de la table avec notamment la commune de Hyères et TPM pour que cette démarche de capacité de charge avance.

Mme Morice informe que pour TPM, seront présents au prochain atelier de travail les services transport, port et tourisme.

Pour conclure, **la directrice adjointe** insiste sur le fait que l'établissement est regardé par d'autres gestionnaires d'espaces protégés sur ce sujet de la capacité de charge qui est une « arlésienne » dans le monde de la protection de la nature. La méthodologie de travail ainsi testée sera ensuite exportable et reproductible sur d'autres territoires.

M. de Cabarrus, par rapport à la capacité de charge, souligne la forte dégradation de la qualité de l'accueil à Port-Cros en 2017. Les sentiers piétons qui mènent aux plages n'ont toujours pas été rénovés alors que le précédent directeur, Monsieur Sellier, en avait pris l'engagement. Les sentiers sont difficiles et dangereux. Ce n'est pas un gros travail de les refaire mais cela paraît très important de les refaire. Les toilettes sèches ont été fermées et aucune solution alternative n'a été proposée. 450 personnes viennent sur une plage sans moyen de se soulager qui soit un peu écologique, cela lui paraît être un vrai problème.

De plus, l'exposition de l'Estissac a été fermée pour la première fois, faute de personnel pour s'en occuper. Lorsqu'il y a déjà beaucoup de monde sur les plages et que l'accès est restreint sur l'île de Port-Cros, il était intéressant de pouvoir envoyer des visiteurs vers l'exposition de l'Estissac.

M. de Cabarrus demande si l'établissement peut se préoccuper de la qualité de l'accueil pour qu'en 2018 ces trois points puissent être corrigés.

Le directeur confirme que la question de la qualité des services est également intégrée dans la réflexion menée. Sur Port-Cros, l'établissement sait qu'il y a un certain nombre de points qui posent problèmes. **Le directeur** répondra à ces préoccupations point par point, par écrit, au message que **M. de Cabarrus** lui a adressé. Un travail très important est fait par les agents des secteurs et par les agents d'accueil au sens large. L'établissement reconnaît avoir des choses à améliorer, en particulier sur Port-Cros. Cela fait une bonne transition avec le sujet suivant puisqu'un certain nombre de missions vont être rapportées.

IV. Vie du Parc national et gestion interne depuis le dernier conseil d'administration :

- **Volontaires civils**

M. Lardé précise que le dispositif de service civique d'engagement de volontaires est un service interrégional de jeunes de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, qui assurent des missions solidaires et citoyennes.

Le Parc national a décidé cette année d'engager des volontaires autour de 7 missions :

- accueil Sensibilisation et Éducation à l'Environnement au Siège, à Port-Cros et à Porquerolles,
- médiation du patrimoine du Parc national,
- recensement du patrimoine archéologique du Parc national,
- accompagnement à la création d'un réseau de vergers méditerranéens partagés de variétés anciennes fruitières et horticoles,
- mission de gestion patrimoniale et participative des espaces naturels de Porquerolles - Collectage historique et suivi des effets du changement climatique.

Les *curriculum vitae* des candidats sont en cours d'étude. Le recrutement commencera au mois de décembre, voire début janvier, pour des missions d'une année. La rémunération d'un volontaire de

service civique s'établit à 788€ par mois, 580€ payés par l'agence du service civique, 100€ par la GMF et l'effort du PNPC est de 108€ soit un peu plus de 10 000€ pour l'année. Leur durée de travail est de 35 heures par semaine et ils bénéficient des congés comme les agents de l'établissement. C'est une première pour le PNPC. Le CBNMed en recrutait les années précédentes alors que le PNPC recrutait des personnes sous contrat emploi d'avenir. Ces services civiques seront un bon appui cette année, en particulier à l'aune des conditions pour les mois à venir.

La présidente regrette que les services civiques ne puissent pas soulager les agents du travail qu'ils effectuent. La question se pose dans le cadre de l'ouverture du Parc national, de prendre plutôt des apprentis que des volontaires civils.

Le directeur confirme que les volontaires de services civiques ne sont pas là pour suppléer au poste statutaire du Parc national, compte tenu de leur diminution. L'établissement, avec l'agence nationale de volontariat, est très vigilant à ce que les missions confiées à ces volontaires de service civique soient des missions complémentaires, des missions d'accompagnement et pas des missions de substitution.

• Inspection hygiène et sécurité

M. Lardé informe que l'établissement a eu une inspection hygiène et sécurité à l'automne. L'inspectrice s'est rendue au siège de l'établissement au mois d'août, sur les secteurs de Porquerolles et de Port-Cros en septembre et en octobre, ainsi qu'au siège du CBNMed avenue Gambetta à Hyères.

Le rapport a été reçu le 6 novembre dernier. L'inspection a révélé que l'organisation de la prévention est bien en place au sein de l'établissement avec une nette préoccupation de la direction à l'égard de la santé et de la sécurité des agents. Une dynamique est recensée. L'inspection pointe une faiblesse de la médecine de prévention dans ses interventions et ses visites, question qui préoccupe l'établissement depuis quelques temps et qui a donné lieu à des entretiens avec la médecine de prévention.

Au delà, l'inspectrice a adressé différentes pistes d'amélioration sur la forme de 38 recommandations d'importance très variables. M. Lardé en cite quelques unes :

- déplacer un meuble serveur,
- renommer les registres hygiène et sécurité en registre santé et sécurité au travail,
- augmenter la décharge d'activité de service du conseiller de prévention,
- reprendre le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- élaborer une note de prévention,
- etc.

L'établissement va se mettre autour de la table avec les représentants des personnels du comité hygiène et sécurité sur chacune de ces recommandations pour les mettre en œuvre.

V. Rapport de la Cour des Comptes (sous réserve)

Le directeur informe que le rapport de la Cour des Comptes n'a pas encore été transmis au Parc national. Ce point est donc reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

VI. Examen des questions budgétaires :

VII-I Budget rectificatif n°3 au budget de l'exercice 2017 de l'établissement parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

M. Lardé présente **Mme Cécile Cravero** qui a rejoint l'établissement le 18 septembre et qui remplace M. Pascal Dehlinger sur le poste de responsable financier. Elle va présenter le BR 3 de l'année ainsi que le BI 2018.

Mme Cravero présente le BR n°3 au budget de l'exercice 2017 avec deux axes principaux à retenir. Le premier est l'intégration des projets à enjeux significatifs qui ont été notifiés en fin d'exercice. Il s'agit du mécénat TOTAL et de tous les flux financiers dus aux incendies du Cap Lardier.

Au niveau des dépenses sur ces projets, il y a une augmentation de 290 000€. En recettes, il y a la même variation. Les montants ne sont pas identiques en recettes et en dépenses puisqu'il y a des calendriers de paiement qui ne sont pas forcément liés aux dépenses qui vont arriver.

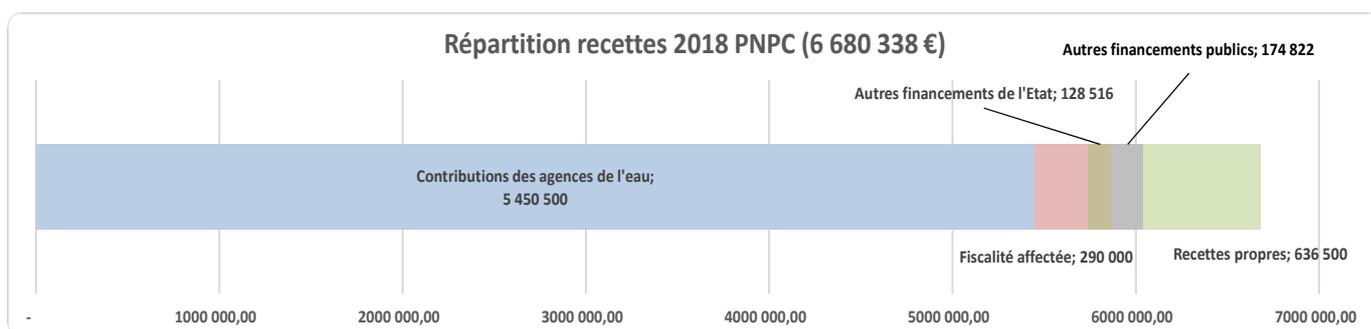
Le deuxième axe de ce BR 3 est, comme l'évoquait **la présidente**, la mise en réserve de la SCSP à hauteur de 1/12^{ème} ce qui représente 454 000€. Ce gel, par mesure de prudence, est intégré à ce BR 3. Toutefois, au regard des indicateurs financiers qui sont relativement bons et sains de l'établissement, il y a simplement en dépenses, un réajustement réel de -125 000 € qui correspond à l'embarcation qui a été commandée pour Port-Cros mais qui sera livrée et donc payée en 2018. Les prévisions de paiement ont ainsi pu être réduites de 125 000 €.

Des indicateurs de ce BR 3 sont forcément dégradés par rapport à cette réduction mais restent sains et permettent d'avoir une trésorerie qui prene en charge janvier 2018 puisque la prochaine subvention ne sera versée qu'à partir de février 2018.

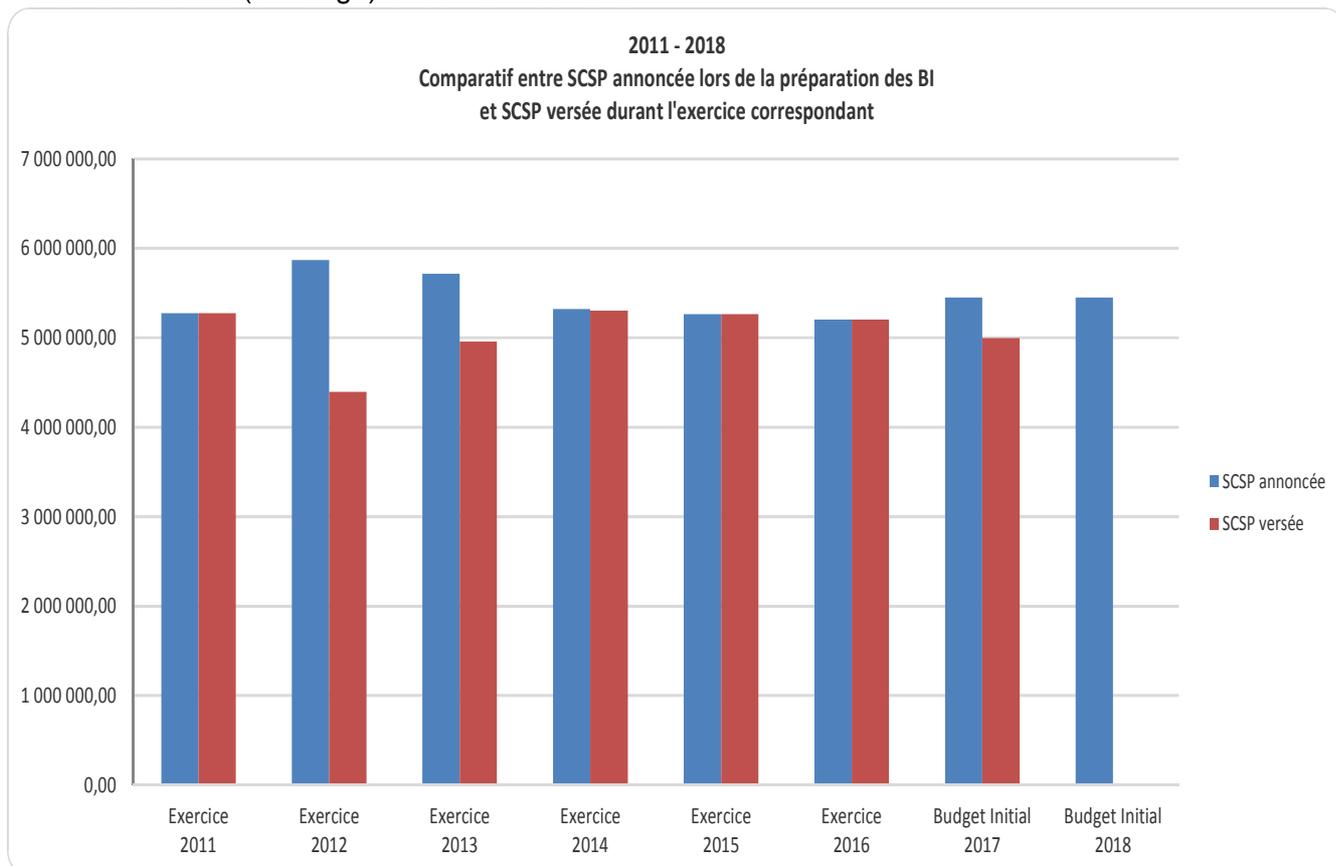
VII-II Budget initial 2018 de l'établissement Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Mme Cravero présente le budget initial 2018 selon l'hypothèse principale sur les recettes du Parc national d'une reconduction de la SCSP, qui se nomme désormais « contribution des Agences de l'eau » suite à l'évolution du mode de financement. A l'heure actuelle, l'établissement ne dispose ne serait-ce que d'une prénotification et reste dans l'attente de la notification définitive.

Au niveau des autres recettes, se retrouvent les financements d'État donc notamment le projet Pelagos financé par le ministère. Les autres financements publics abondent les secteurs du Cap Lardier et de Giens. Les fonds européens prennent de plus en plus d'ampleur. Les ressources fiscales recouvrent la taxe Barnier. Pour les ressources propres, il s'agit des droits de port et des redevances domaniales.

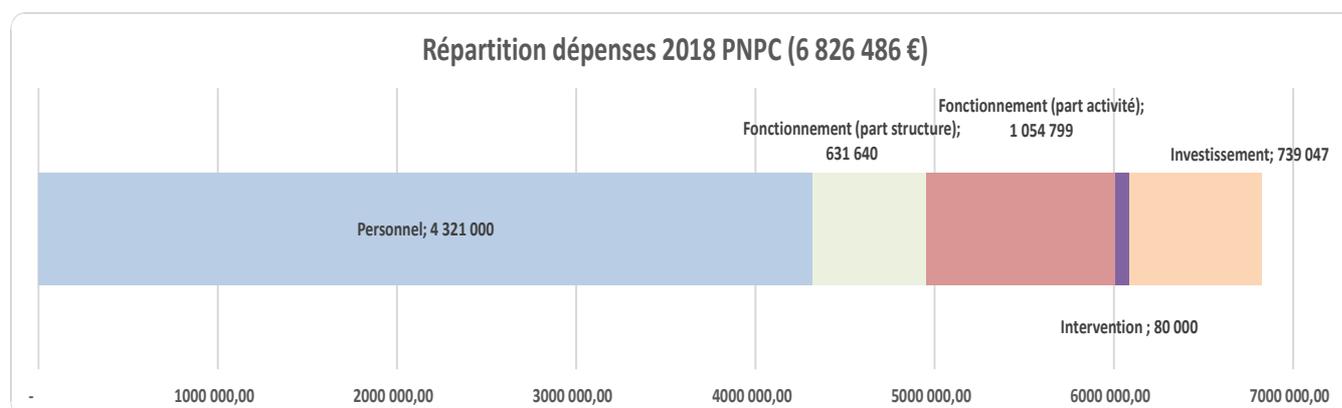


Mme Cravero présente l'évolution de la SCSP entre la SCSP intégrée au BI (en bleu) et la SCSP réellement versée (en rouge) entre 2011 et 2018 :



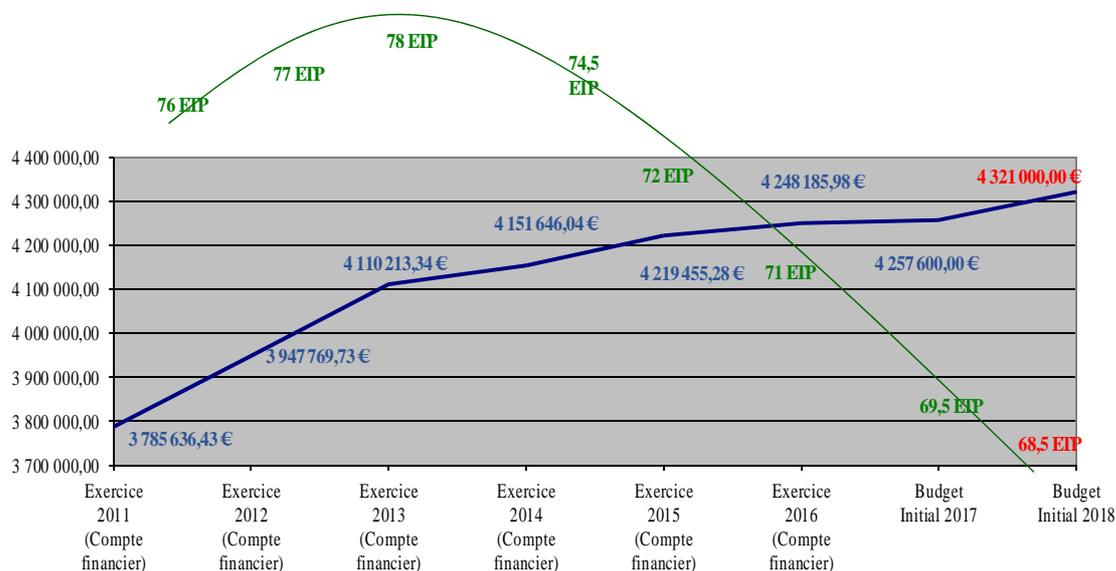
Sur les dépenses, au niveau de l'enveloppe du personnel, l'établissement est parti d'une hypothèse d'un ETP en moins car il n'y a aucune notification de réduction à ce jour. Toutefois, la masse salariale, au regard de l'évolution classique des agents appelée le glissement vieillesse technicité (GVT) augmente d'environ 63 000€ par rapport au dernier BI 2017.

L'enveloppe fonctionnement augmente de 120 000€, la part intervention est relativement stable et celle d'investissement est en hausse de 135 000€ par rapport au dernier BI et qui est la traduction des projets notamment sur le bâti et des travaux assez dynamiques.

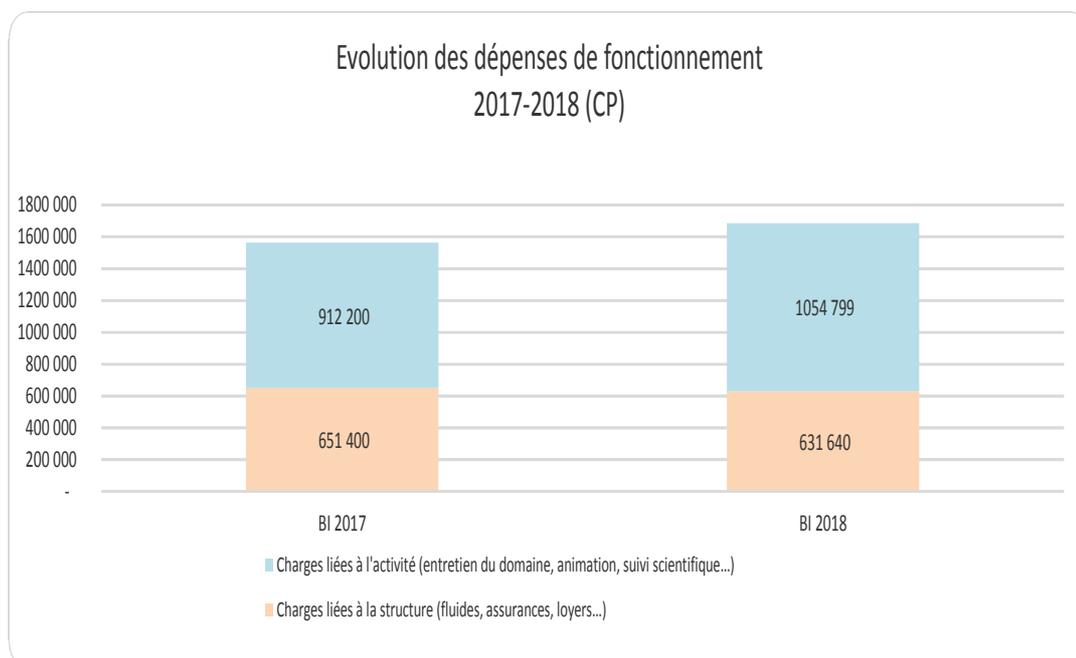


Mme Cravero présente l'évolution des dépenses de personnel (en bleu) et du schéma d'emploi en ETP (en vert) du Parc national de Port-Cros :

Depuis quelques années, les effectifs sont en réduction constante. La légère hausse des dépenses est le reflet du taux moyen par agent qui ne cesse d'augmenter de part tout ce qui nous est imposé en termes de régime indemnitaire et d'ancienneté des agents.

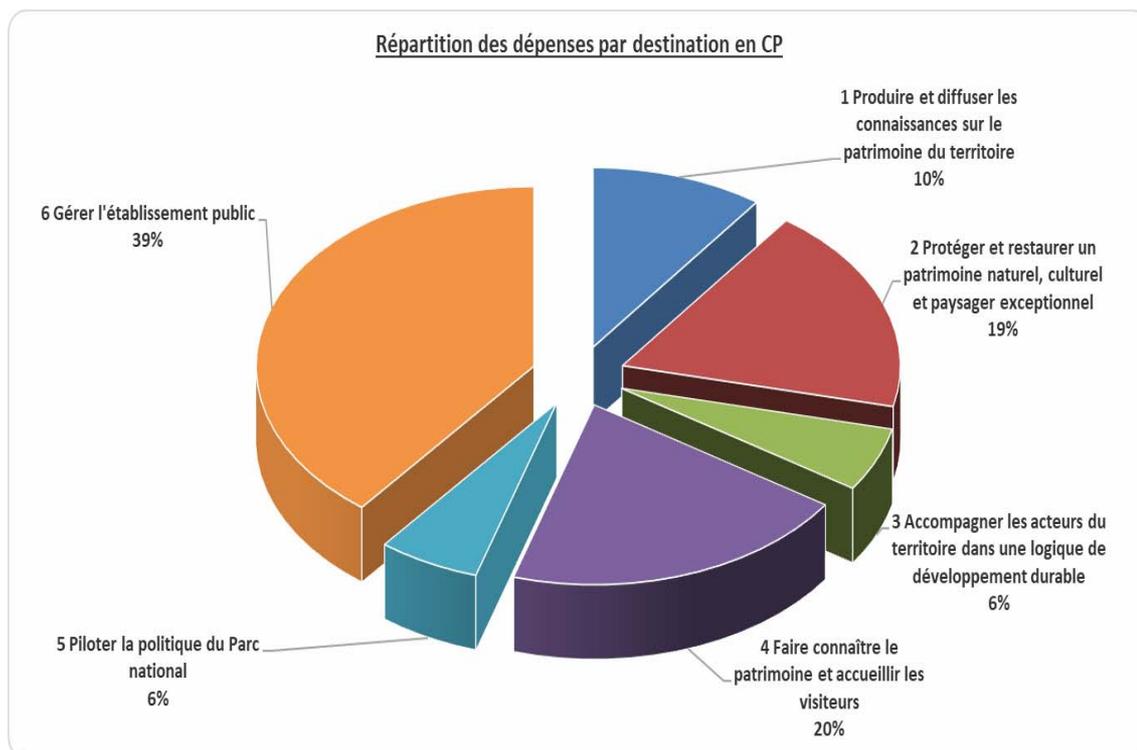


Mme Cravero présente une comparaison sur les deux dernières années des dépenses de fonctionnement :

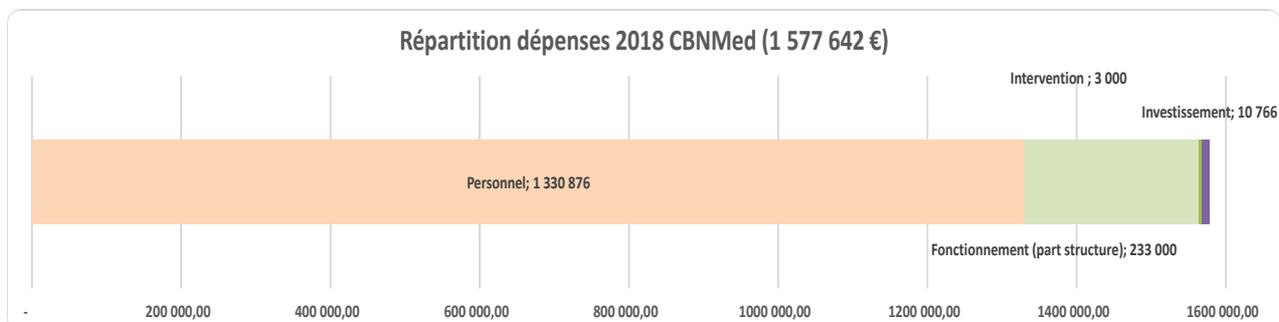
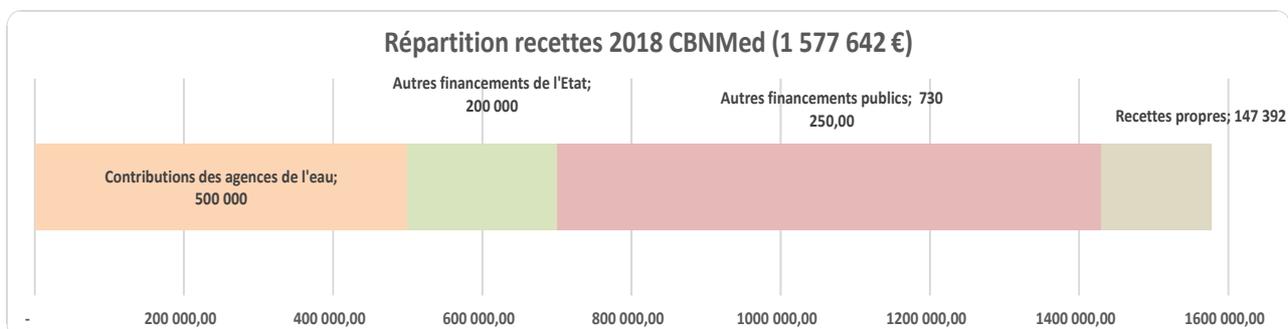


Une démarche est engagée depuis plusieurs années dans l'établissement sur une rationalisation des coûts de charges de structure avec un travail important de renégociation des marchés. Ainsi, on observe une baisse constante de ce pan de dépenses. A contrario, plus de moyens peuvent être mis sur les charges d'activités c'est à dire les projets et les missions du Parc national avec une augmentation entre 2017 et 2018 de +15% de cette enveloppe.

Enfin, **Mme Cravero** présente un graphique sur les dépenses par destination pour avoir une vision plus analytique des dépenses.



Mme Lochon présente le budget initial du CBNMed en commençant par la répartition des recettes et des dépenses :



Mme Lochon précise que CBNMed dispose d'une SCSP de 500 000€ avec un complément de 200 000€ puisque c'est un organisme agréé par le ministère de la transition énergétique et solidaire pour pouvoir effectuer des tâches régaliennes dans le cadre de son agrément.

Le CBNMed a des subventions des collectivités, du conseil régional PACA et également des conseils départementaux de la région PACA.

De plus en plus, le CBNMed a aussi des fonds européens :

- un programme Life porté par l'ARPE et le PNCal notamment sur les habitats naturels des calanques, restauration et éradication des espèces exotiques envahissantes,
- Marittimo, avec le PNPC sur les espèces exotiques envahissantes,
- et un programme avec l'Agence de l'eau suite à un appel d'offre biodiversité terrestre : un plan d'action sur une espèce protégée qui pousse sur les berges. Le CBNMed partage ses crédits avec le conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Pour ce qui concerne les prestations, le CBNMed réalise des études notamment pour d'autres organismes de recherche et également pour le parc national du Mercantour. Le CBNMed réalise également des travaux en lien avec les mesures compensatoires pour restaurer les populations qui sont mises à mal.

Le gros poste de dépense est le personnel pour 1 330 000€ et le reste est réparti en fonctionnement (233 000€) et en investissement (10 000€).

Pour finir, **Mme Cravero** présente les résultats consolidés, PNPC et CBNMed.

Le résultat consolidé est à hauteur de 500 000€. Ce résultat est le résultat d'exploitation, où sont neutralisées toutes les écritures non monétaires et qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie. Cela va donner la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement. Cette CAF sert à financer les investissements qui sont donc supérieurs. Ces investissements vont donc pouvoir être amortis et pris en charge sur le fonds de roulement (FDR) à hauteur de 146 000 €. Un besoin en FDR est la réserve à avoir entre les sorties d'argent et les entrées d'argent qui sont liées par exemple aux fonds européens sur lesquels l'établissement met des moyens mais les recettes reviennent beaucoup plus tard. Aussi, il faut cette réserve d'1,3 million pour cet écart dans le temps entre les encaissements/décaissements et le FDR final. Le reliquat de trésorerie est à hauteur de 270 000 € et n'est donc pas alertant. Toutefois, c'est un signal auprès des financeurs puisqu'il ne permet pas de prendre en charge intégralement les charges de janvier 2019. Cela exprime le fait que l'établissement ne peut pas partir sur une hypothèse plus basse qu'une reconduction à minima de la SCSP 2017.

Ce budget initial reste un budget socle et en BR n°1/2018 sera présentée l'intégration des restes à payer c'est à dire des engagements en 2017 qui n'ont pas été soldés en 2017 et qui le seront en 2018 dès lors que les montants seront définitifs.

La présidente remercie **Mme Cravero** pour cette présentation claire. Elle remercie également les services parce que ce n'était pas un exercice facile, surtout cette année avec 400 000 € en moins. Ce budget donne l'impression que tout va bien parce que les équipes du Parc national ont bien travaillé mais il veut aussi dire qu'en janvier 2019, l'établissement ne sait pas comment faire. Cela met également en danger les demandes de subventions européennes. L'établissement compte beaucoup sur les demandes de subventions européennes pour la mise en œuvre des programmes triennaux d'actions or s'il ne peut plus en faire l'avance, cela signifie qu'il ne pourra plus les demander. Cette année, l'établissement s'en sort. Il faut se battre sur le maintien des subventions et sur le maintien de la trésorerie des parcs nationaux.

M. Prodromidès remercie les intervenants pour leurs présentations très claires. Il demande, dans le cadre des fonds européens qui à la charge d'avancer la trésorerie : le chef de file uniquement ou tous les partenaires.

Mme Cravero précise que les projets européens sont pluriannuels et deux remontées de dépense se font dans l'année. Une fois la remontée de dépenses faite, il faut compter quatre à six mois pour avoir les fonds. Il y a donc un décalage très important entre la sortie de dépenses et la rentrée d'argent. La procédure est très lourde et complexe, de la même façon que pour les subventions.

M. Kabouche revient sur le camembert présentant la destination des ressources.

D'abord il remercie **Mme Cravero** pour ce travail clair, autant la présentation du jour que les documents budgétaires du dossier de séance.

Effectivement, les ressources diminuent un peu. C'est l'occasion pour le conseil d'administration de revisiter l'affectation de ces dépenses. En ce qui le concerne, il reste toujours surpris de voir 10% pour la production de la connaissance, 19% pour protéger, restaurer les milieux naturels. Pour un Parc national dont c'est le cœur de métier, la vocation, l'ADN, cela le choque. C'est réel et c'est honnête de le faire mais il s'agirait de présenter différemment les éléments.

M. Kabouche demande quelle est cette part de 39% et souhaiterait savoir si ces pourcentages sont inscrits de façon perpétuelle dans l'espace et dans le temps ou si le conseil d'administration peut rediscuter des orientations budgétaires.

Le directeur précise que dans cette part des 39 % sont comptabilisés les salaires des agents. Elle évolue donc au cours du temps autour du plafond d'emploi qui est notifié. Malheureusement, ce plafond d'emploi est à la baisse aujourd'hui ce qui oblige aussi à recentrer un certain nombre de missions du Parc national par rapport au cœur de métier ou par rapport aux missions prioritaires de la charte. Cette partie du camembert baisse puisque c'est la baisse des ETPT qui fait que c'est tout juste compensé par ce qu'on appelle le GVT. L'établissement ne pourra pas baisser les salaires.

M. Kabouche le conçoit mais sa question porte sur les pourcentages annoncés à savoir s'ils sont inscrits dans le marbre.

Le directeur propose de présenter un camembert avec toutes les couleurs sauf le orange (gestion de l'établissement) et de voir ensuite la répartition respective entre projets et programmes.

La présidente ajoute que lorsque l'établissement saura si la subvention de 400 000 € sera versée ou pas, il faudra qu'il se recentre sur des actions de la charte parce que c'est cela que les communes qui ont adhéré attendent, en se défaussant un peu sur ses fondamentaux quitte à y revenir. Cela va être vraiment un problème mais le conseil d'administration se prononcera.

M. Prodromidès est choqué de l'expression systématiquement employée par **M. Kabouche** de cœur de métier parce qu'il a l'impression qu'il y a le cœur de métier et que pour le reste, on verra si on peut le faire. Dans une logique de charte et consécutivement à la loi de 2006, **M. Prodromidès** pense que cela doit être synchrone et solidaire. Ce qui le choque ce sont les 6% seulement dévolus à accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable. Dans la logique de la charte et de l'adhésion des communes, 6% n'est pas une belle affiche à faire valoir.

Pour **le directeur**, il faudrait y travailler et y consacrer une réunion spécifique. Il ajoute simplement que toute la partie droite du camembert est alimentée largement par les projets extérieurs et par les financements extérieurs que l'établissement peut obtenir pour permettre à cette partie de prendre plus d'ampleur. Les projets sont ensuite mobilisés secteur par secteur et aussi en fonction des subventions obtenues par l'établissement qui peuvent gonfler artificiellement tel ou tel poste par rapport à d'autres.

Pour **la présidente**, ce camembert ne reflète pas vraiment ce qu'on veut faire mais ce qu'on peut faire.

M. Lardé rappelle qu'il s'agit d'un budget socle et non du compte financier. Ce camembert est très impacté par la masse salariale, comme cela a été dit. Il sera très différent au mois de février pour le compte financier 2017.

Pour compléter, la **directrice adjointe** précise que les 39% représentent essentiellement la masse salariale et que l'activité des agents porte bien sûr sur l'ensemble des autres items. Des agents travaillent sur la diffusion des connaissances ou sur la protection. Dans l'item « protéger, restaurer un patrimoine naturel », par exemple, sont imputés tous les travaux réalisés sur le Domaine. Par contre,

le travail des agents qui préparent les cahiers des charges, qui passent les marchés, qui suivent le chantier, se situe dans la partie orange.

La présidente propose de faire un camembert au temps passé pour avoir une autre vision.

En effet, pour **M. Kabouche**, c'est la présentation qui pose problème.

Mme Cravero précise que la comptabilité analytique qui est en fait le découpage de la comptabilité par activité, en est aux prémices au niveau des parcs nationaux. C'est un premier découpage, comme le dit la **directrice adjointe** à juste titre. Les agents travaillent sur des missions transversales qui touchent l'ensemble des secteurs. Pour le moment, l'établissement n'a ni le temps ni les moyens de pouvoir « découper » toutes ces personnes sur toutes ces activités. Un travail d'affinage de la comptabilité analytique va être fait pour pouvoir avoir des éléments plus détaillés sur l'ensemble des activités et ce camembert va aussi évoluer. Les 39% peuvent effectivement interroger mais les ¾ interviennent sur l'ensemble des missions.

M. Kabouche pense que cela serait en effet plus compréhensible de l'extérieur. Le conseil d'administration devrait avoir une lecture honnête, transparente et claire de ce qui se passe pour savoir et être les ambassadeurs pour diffuser le message à l'extérieur.

La présidente indique que cela sera revu mais que déjà beaucoup de progrès ont été faits pour la présentation du budget car précédemment il n'y avait que des tableaux.

Mme Aboucaya indique qu'elle votera contre le BR n°3 et le BI 2018. Elle n'a pas pris la parole précédemment sur la convention de rattachement avec l'AFB car tout était dit. Elle rappelle aussi les craintes d'Hervé Bergère retransmises en séance du Bureau du conseil d'administration qui avait dit qu'il n'approuvait pas ces deux budgets. Ce n'est absolument pas une défiance vis à vis de l'établissement mais c'est un message pour la tutelle face à la réduction des moyens financiers et humains. **Le directeur** a dit, et elle l'en remercie, que le Parc national sera probablement contraint d'abandonner des missions. Il est possible aussi qu'il soit obligé de demander du délai pour répondre à certaines missions au niveau du programme triennal d'actions pour adapter les échéances aux moyens alloués. **Mme Aboucaya** signale, au niveau des risques psycho-sociaux (RPS), que des collègues sont très affectés, certains plus que d'autres. Elle rappelle aussi que l'établissement est en travaux depuis plus d'un an. Des collègues sont dorés et déjà en arrêt.

Pour **la présidente**, il est important que le représentant du personnel se manifeste. Pour ce qui concerne les administrateurs, pour le moment ils continuent à voter ce genre de budget. Il arrivera peut-être un moment où ils ne le voteront pas.

M. Seemuller informe qu'il s'abstiendra pour le BR n°3 et le BI 2018.

► **Les délibérations n°29/17, 30/17, 31/17 et 32/17 sont adoptées à l'unanimité moins un vote contre (Mme Aboucaya) et une abstention (M. Seemuller).**

VII. Information sur l'installation d'un parc pilote éolien flottant sur la zone dite « Faraman » au large du golfe de Fos-sur-mer.

La présidente indique que le projet de parc pilote éolien flottant consiste à installer trois éoliennes off-shore sur la zone dite « Faraman » au large du golfe de Fos-sur-mer d'une puissance de 8 Méga Watt chacune soit l'équivalent de la consommation de 40 000 habitants. Cette technologie d'éolienne flottante permet de déployer des éoliennes sur des zones plus profondes donc plus au large.

Elles sont positionnées sur des fonds marins d'environ 100 m de profondeur. Elles sont alignées afin de limiter leur emprise sur le DPM. Aujourd'hui, le projet représente une occupation de surface de 0,5 km². Ce projet a démarré en 2010, a été revu, a fait l'objet d'un débat public. La concertation préalable et la concertation publique viennent de s'achever. Le maître d'ouvrage, Provence grand large, est une filiale d'EDF Énergie en partenariat avec RTE qui fera le raccordement terrestre de la production d'électricité. Le travail actuel porte sur l'étude d'impact du projet dernière version qui sera suivi d'une enquête publique. La mise en service est prévue fin 2020 pour une durée d'exploitation de 20 ans. Le coût est de 200 000 000 €. L'établissement est sollicité au titre de l'occupation du domaine maritime. Le CS en a profité pour se pencher sur la question.

M. Boudouresque indique que la consultation du CS, même si apparemment sa consultation n'est plus obligatoire, apparaissait tout à fait logique parce qu'un certain nombre d'espèces peuvent être impactées. Il cite deux exemples :

- les puffins font un immense triangle entre la Corse, la Sardaigne et Port-Cros en douze heures
- les requins à peau bleu qui résident dans le golfe du Lion vont vers Sète puis s'alimentent en Espagne, ils vont faire leur promenade digestive et longent toute la côte en direction de l'Italie, ils rasent Porquerolles, Port-Cros, Le Levant puis vont vers Nice.

Le CS, dans sa grande sagesse, donne un avis favorable car pour assurer la transition énergétique, il faut des ressources d'énergie renouvelable et l'énergie éolienne en est une. Autrefois, il s'agissait des moulins, d'ailleurs les espagnols ne parlent pas d'éolienne mais de *molinos* - le même mot qui était utilisé auparavant pour les moulins tout autour du bassin méditerranéen en particulier.

Le CS a assorti son avis favorable d'un certain nombre de réserves concernant le niveau des connaissances sur l'impact possible des éoliennes. Il y a assez peu de connaissance, tout au moins dans la région, sur l'impact possible. Cela ne veut pas dire qu'il y a un impact, mais il est possible qu'il y ait un impact, il est possible qu'il y ait des mesures de correction qui soient nécessaires en particulier pour les mammifères marins, pour les oiseaux ou les requins aviateurs. Vu le coût du projet, **M. Boudouresque** pense que le coût des observations complémentaires à prendre en charge par le maître d'ouvrage sera certainement assez modeste. C'est donc l'occasion d'acquérir toute cette connaissance qui aujourd'hui fait défaut sur les impacts possibles.

Le directeur précise que l'avis du CS a été transmis dans le dossier de séance. Aujourd'hui, l'avis du conseil d'administration n'est pas requis. Cette information est transmise de façon à ce que le rapport du CS puisse être adressé au maître d'ouvrage qui, espérons le, fera un certain nombre de compléments dans son étude d'impact. L'établissement a demandé à être sollicité au titre du code de l'environnement de façon à ce que les deux procédures ne soient pas totalement disjointes, ce qui est le cas actuellement. Dans le dossier initial de séance, l'établissement pensait qu'il y avait un avis conforme du conseil d'administration à donner. En fait, en concertation avec le Parc national des Calanques à qui on a posé la même question, la problématique est différente parce que nous ne sommes pas encore sollicités au titre du code de l'environnement. Aussi, le conseil d'administration ne peut pas s'auto-saisir, du moins s'il s'en auto-saisissait, cela ne serait pas une procédure conforme.

M. Kabouche informe qu'il suit ce dossier à titre personnel depuis sa genèse. Le parc de Camargue a eu un CS qui a émis un avis défavorable. L'ensemble des oiseaux marins qui nichent sur Port-Cros ou Porquerolles fréquentent le Golfe du Lion. Aussi, il y a un trompe l'œil car les oiseaux de notre territoire sont davantage présents dans la zone.

Ce qui est pour lui gênant avec ce projet c'est :

- qu'il ne s'agit pas de trois projets expérimentaux mais d'un projet de développement de 300 éoliennes. Ce projet sera élargi donc cela sera peut-être trop tard pour revenir dessus. Le développeur ne souhaite pas mettre de caméras pour faire le suivi or cela est commun et courant pour les projets sur terre.
- Le développeur ne veut pas passer au CNPN. Il demande donc les avis, en saucissonnant, au PNPC, au parc national des Calanques, au parc de Camargue et s'affranchit du passage au CNPN. Pour **M. Kabouche**, cela est surprenant compte tenu de la présence d'espèces à enjeux. Le puffin dit yelkouan, qui a changé de nom récemment, vient d'être classé sur la liste rouge au niveau européen.

Aussi, **M. Kabouche** souhaiterait que le conseil d'administration ait au moins l'exigence d'avoir un passage au CNPN.

M. Barjon précise que cela relève de la responsabilité du maître d'ouvrage de déterminer les impacts. Et s'il y a des impacts significatifs sur les espèces, il faut passer en CNPN. C'est la responsabilité du maître d'ouvrage de le déterminer.

M. Kabouche ajoute que l'autorité environnementale, donc les services de l'État, demande à ce que ce projet soit soumis à avis du CNPN mais le pétitionnaire ne veut pas le faire.

M. Boudouresque indique que pour le moment, il s'agit d'un projet de trois éoliennes et c'est l'occasion de rassembler l'information scientifique qui sera nécessaire pour un éventuel passage au CNPN. Il faut prendre les choses dans l'ordre et la première est de leur demander de rassembler de la connaissance scientifique qui sera nécessaire pour se faire réellement une idée sur ces impacts et éventuellement le passage de 3 à 300 éoliennes.

M. Duchesne précise que la préfecture maritime suit les trois projets de Faraman, Argelès et Leucate et dispose donc d'une vision globale.

Il indique que la France prend un retard considérable par rapport à d'autres nations européennes. En effet, la France n'a pas encore posé un parc éolien sur pieu. Sur des projets off-shore, la France n'a pas encore pris de retard. En ce qui concerne le parc de Faraman, cela fait déjà neuf ans de procédures. En France, il faut quinze ans quand en Allemagne ou en Grande Bretagne il faut cinq à six ans. Pour le moment, il n'y a pas beaucoup de données scientifiques. Il est important d'arriver avec des véritables données et les parcs éoliens d'Europe du Nord devraient pouvoir commencer à nous donner ces éléments. Aussi, il ne faut pas perdre de vue que le nombre d'éoliennes sur le parc pilote a considérablement été réduit de 12 à 3 éoliennes. Il ne faut pas perdre de vue aussi qu'on est sur une procédure de ferme pilote. L'enseignement des fermes pilotes c'est de savoir quelle est la réalité de l'impact, notamment sur le milieu, pour la suite. Par ailleurs, le projet ne sera pas sur 300 éoliennes, mais entre 50 à 60 éoliennes si le gouvernement décidait de passer à l'appel commercial. Enfin, un séminaire environnemental a été organisé par EDF Énergie nouvelle le 11 octobre dernier. Il regrette que le PNPC n'ait pu y être représenté mais le Parc de Camargue et le Parc national des Calanques ont plutôt été convaincus par les arguments donnés par l'opérateur. Selon lui, le plus important est de poursuivre un vrai dialogue et surtout d'arriver avec de véritables données scientifiques.

Dernièrement, **M. Duchesne** affirme la volonté du gouvernement d'avancer. Aux Assises de la mer du Havre, le premier ministre a été assez clair là dessus. Même le président de l'assemblée nationale, M. de Rugy, a dit que les procédures étaient beaucoup trop longues. Un véritable choix énergétique est en train d'être fait. Il comprend la position de **M. Kabouche** mais il faut arriver avec de véritables arguments pour pouvoir être écouté. Il ne faut pas perdre de vue qu'on est sur des fermes éoliennes, et non dans le développement du commercial. Il est possible que cela s'accélère, que cela aille vite mais il faut raison garder.

Pour **M. Barjon**, le commissaire général s'exprime au titre du domaine sur lequel il a compétence, et cela est tout à fait intéressant que cette assemblée ait cette voix qui s'exprime. Lui, avec sa casquette préfecture de département, côté terrestre, il peut dire deux choses.

D'abord, la DDTM du Var travaillera en coordination, comme à leur quotidien, avec la DDTM des Bouches-du-Rhône qui a instruit le dossier.

Deuxièmement, **M. Barjon** appuie la vision qu'a très bien développée **M. Boudouresque** précédemment, c'est à dire qu'il s'agit d'une expérimentation. Il faut que cette expérimentation soit évaluée à juste titre pour ensuite objectivement dire si cela est valable ou non sans quoi cela en restera dans des débats interminables. L'intervention du premier ministre du 21 novembre, à laquelle le commissaire général a fait référence, est aussi pour eux, services de l'État, une feuille de route. C'est une vision stratégique au développement des énergies renouvelables. Les services de l'État s'inscrivent évidemment dans ces politiques en devenir et surtout en développement. Il s'agit de voir ensuite sur le territoire la définition du mode d'emploi de cette politique publique qu'il s'agisse du domaine maritime ou du domaine terrestre. **M. Barjon** croit pouvoir dire au nom des services de l'État,

direction départementale interministérielle ou direction régionale de la DREAL, qu'ils sont très investis sur ces questions. Les administrateurs, qui sont attentifs à l'environnement, savent qu'aujourd'hui les services de l'État sont là pour appliquer la règle de droit en utilisant toutes les ressources du droit, en veillant à l'intérêt général et en veillant à ce que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer, qu'elles soient pour ou contre tel ou tel projet.

VIII. Avis du Parc national de Port-Cros sur la demande de permis de construire Indipacha à Port-Cros.

Mme Bonnamy, cheffe du service Aménagement du territoire, architecture et urbanisme, présente ce projet de demande de permis de construire sur Port-Cros qui concerne une extension d'habitation existante, appelée Indipacha. Cette maison se situe dans l'anse portuaire. Actuellement, elle est composée d'un rez de chaussée et d'un pignon. Le projet consiste à construire en élévation trois chambres avec trois sanitaires attenants aux chambres. La maison d'origine correspond à peu près à 130m² et le projet est une extension de 55 m².

C'est la première fois en France que cette instruction se fait de cette manière. Dans les décrets des parcs nationaux, il est indiqué que certains travaux pourront être autorisés par système dérogatoire par le directeur du Parc national après avis du CS du PNPC. Il y a donc une liste de travaux dans laquelle n'est pas indiquée l'extension d'habitation. Le décret du Parc national indique que tout ce qui ne figure pas dans cette liste peut-être autorisé par le conseil d'administration, selon l'article R331-18 du code de l'environnement. Au titre du cœur du parc national, l'instruction doit se faire par le conseil d'administration après les avis du Comité Interministériel des Parcs nationaux (CIPN) et du Conseil national de protection de la nature (CNPN). L'établissement a donc sollicité le ministère pour réunir ces deux instances sur ce projet et ce jour le conseil d'administration est appelé à se prononcer pour l'instruction cœur de parc. Le projet étant également en site classé de Port-Cros, il est soumis à autorisation spéciale ministérielle après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Mme Bonnamy informe sur les différents avis sur ce projet :

- La CDNPS s'est réunie le 19 juillet 2017 et a émis un avis défavorable au regard de l'impact sur le paysage. La DREAL a rédigé un avis de synthèse pour que le ministre puisse se prononcer qui est également défavorable au titre de l'impact paysager. Le ministère est en train d'instruire ce dossier.
- Le Comité Interministériel des Parcs nationaux a émis un avis réservé avec renvoi à la commission des sites donc renvoi à l'avis défavorable de la CDNPS du 19 juillet.
- Le CNPN a également émis un avis défavorable au regard de l'impact paysager.

Il est proposé au conseil d'administration d'émettre un avis défavorable. Comme l'ont souligné les différentes commissions, ce projet a un impact notable même s'il y a eu un effort architectural pour essayer de le minimiser. Aujourd'hui, cette habitation existante s'intègre parfaitement dans le village. Seul le pignon dépasse de la végétation et donne une discontinuité du bâti et permet d'avoir ensuite des constructions très intégrées dans la végétation. Du fait de cette extension, surtout en surélévation, cette architecture se raccroche visuellement à l'ensemble du village et donne l'impression d'un village augmenté. Il a été également souligné par les différentes commissions, de ne pas créer un précédent d'une augmentation d'une telle surface. Sur Port-Cros, il y a eu dernièrement des demandes de permis de construire avec des extensions en surélévation qui ont été rejetées.

Le directeur indique que la position défavorable de l'établissement public est un avis concerté avec toutes les instances dont **Mme Bonnamy** a parlé au niveau départemental, régional et national.

Mme Bonnamy ajoute que l'avis site classé et l'avis cœur de Parc national sont des avis conformes. Dès que l'un est défavorable, cela l'emporte et le permis ne pourra pas être accordé.

► **La délibération n°34/17 est adoptée à l'unanimité.**

IX. Allocation de l'indemnité pour travail le dimanche ou jour férié et de l'indemnité de service de nuit aux personnels du Parc national.

M. Lardé indique que jusqu'à présent, seuls les agents techniques et les techniciens de l'environnement appelé communément les gardes-moniteurs, perçoivent une indemnité pour travail les dimanches et les jours fériés et une indemnité pour travail de nuit. Or, ce ne sont pas les seuls à assurer des missions sur le terrain. Des agents contractuels ou des agents administratifs travaillent dans les maisons de parc national les samedis et dimanche, y compris les jours fériés ou tiennent des salons qui peuvent engendrer du travail de nuit. Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver le fait que tous les agents de l'établissement perçoivent la même indemnité pour travail le dimanche ou jour férié et pour le travail de nuit.

► **La délibération n°35/17 est adoptée à l'unanimité.**

X. Fixation des seuils de poursuites en matière de recouvrement des créances.

M. Lardé précise qu'en concertation avec l'agent comptable et l'ensemble des parcs nationaux, l'établissement ne souhaite pas que l'action en recouvrement soit plus importante que les créances recouvrées. Aussi, il est proposé au conseil d'administration de fixer des seuils.

Les mêmes seuils ont été repris par l'ensemble des parcs nationaux à savoir :

- Lettre de relance : à partir de 5 euros.
- Mise en demeure de payer : à partir de 30 euros.
- Saisie par voie d'huissier : à partir de 200 euros.
- Saisie de créance simplifiée : à partir de 50 euros.
- Saisie de créance simplifiée notifiée à un établissement bancaire : à partir de 160 euros.

Pour **la présidente**, il est nécessaire de prendre cette délibération car il y a un engagement de la responsabilité personnelle sur l'agent comptable.

► **La délibération n°36/17 est adoptée à l'unanimité.**

XI. Projet de bail emphytéotique du fort du Petit Langoustier, île de Porquerolles.

M. Lardé rappelle que, lors de la séance du conseil d'administration du 27 juin, l'établissement avait rappelé la difficulté de signature du bail emphytéotique du fort du Petit Langoustier dont les preneurs ont été retenus après un appel à candidature en 2003. Suite à un certain nombre de demandes réitérées de leur part et des refus opposés à ces demandes par France Domaine, ce dossier ne s'est pas conclu. L'établissement a pris attache avec les preneurs, M. Frilet et consort Baudillon, ainsi que la DDFIP pour mettre tout le monde autour d'une table et s'expliquer sur les demandes des uns et les refus des autres. Cette réunion a eu lieu au mois de septembre dernier. Le fruit de cette concertation a été l'acceptation par les consorts Frilet/Baudillon. Les deux blocages qui existaient, la signature en nom personnel pour les Frilet et les Baudillon et la renonciation des preneurs à une indemnisation en cas de résiliation pour faute lourde, ont été acceptés.

Aujourd'hui, le bail est stabilisé et recueille l'adhésion totale des consorts Frilet/Baudillon et de la DDFIP. Il est en phase d'être signé.

La présidente confirme que la situation est assainie. Elle était pour la manière forte mais elle a été convaincue par tout ce qui lui a été dit. En revanche, elle souhaite repartir sur de bonnes bases et dans un cadre strict.

M. Prodromidès remercie le **directeur** et **M. Lardé** pour avoir rencontré les Frilet et engage la **présidente** à les rencontrer. Il a fait quelques navettes, depuis quelques années entre la direction, la présidence et les époux Frilet. Du point de vue du CESC, il a dit ce qui l'intéressait c'est à dire l'aspect culturel, l'ouverture du fort au public, la mise en réseau avec les forts qui appartiennent au Conservatoire du littoral en créant éventuellement un parcours de découverte, ce à quoi s'engage, par oral, Marc Frilet. Depuis le temps que ce dossier traîne, il trouvait opportun d'avoir, au moment de la signature du bail, une description des travaux à réaliser mais il n'a pas vu d'échéancier dans le projet de bail transmis avec le dossier de séance.

M. Lardé indique que ces éléments ont été demandés au preneur pour les annexer au bail lors de sa signature.

► **La délibération n°37/17 est adoptée à l'unanimité.**

XII. Projet de convention triennale de partenariat entre le Parc national de Port-Cros et la Chambre d'Agriculture du Var 2017-2020.

Le directeur indique qu'après le travail de préparation de la charte et dans le cadre des projets que l'établissement développe pour sa mise en œuvre, le Parc national souhaite travailler prioritairement avec un certain nombre de partenaires institutionnels. C'est le cas avec la Chambre d'agriculture du Var sur 3 sujets importants que sont :

- 1) le conservatoire méditerranéen partagé,
- 2) le développement de l'agroforesterie et le maraîchage en particulier à Porquerolles,
- 3) et la marque « Esprit Parc national ».

1) Le conservatoire méditerranéen partagé.

Le directeur rappelle qu'il y a trois collections botaniques d'espèces phare à Porquerolles et deux sont concernées par la présente convention : l'olivier d'une part et le figuier d'autre part. L'idée est de faire des duplications des collections variétales de Porquerolles auprès de professionnels continentaux de façon à avoir un partage sur les dates de floraison et sur le comportement de ces différentes espèces dans le contexte du changement climatique. Aujourd'hui, les dates de floraison varient d'un site à l'autre et l'établissement a besoin de d'avantage de données sur différents types d'implantation de ces collections pour, à terme, faire en sorte que la Chambre puisse conseiller les professionnels d'une façon plus approfondie avec des résultats issus de ces conservatoires partagés.

2) Le développement de l'agroforesterie et le maraîchage à Porquerolles

Le directeur le disait précédemment, dans le cadre du problème de sécheresse, l'établissement souhaite travailler sur la mise en place de cultures plus économes en eau et pourra être amené à solliciter la Chambre pour de l'expertise et de l'accompagnement sur la mise en place de ces cultures.

3) la marque « Esprit Parc national »

Le directeur rappelle que la marque « esprit parc national » est une marque nationale qui est déclinées par parc national. Aussi, des professionnels des domaines du tourisme, de l'accueil ou encore de l'agriculture, qui répondent à un cahier des charges fixé dans un cadre national et décliné à l'échelle du PNPC, peuvent être marqués « Esprit parc national de Port-Cros ». Il a semblé important d'associer la Chambre d'agriculture à cette démarche, en particulier pour cibler les filières les plus intéressantes à prospecter avec la marque EPN.

Pour la **présidente**, on parle beaucoup de la marque or on ne la voit pas encore très concrètement donc il faudrait avancer sur ce dossier qui est un peu aussi une « arlésienne ». Il faudrait vraiment se

mobiliser sur ce dossier. Ce critère pourrait aussi rapporter l'adhésion des communes qui manquent donc c'est vraiment très important.

Concernant le développement du maraîchage à Porquerolles, la personne recrutée, Nicolas CAYON s'intéresse de près à l'agriculture urbaine, aux circuits courts, etc. et participe depuis longtemps à ce genre de chose. Il semble motivé et va pouvoir apporter ses connaissances. **La présidente** tient à rappeler, pour éviter les critiques de la pratique de cette activité dans une zone contrainte en eau, que l'activité de maraîchage à Porquerolles est issue d'une demande de la charte, dans le cadre de la diversification des activités agricoles sur l'île. Il y a aussi une recherche de circuit court avec un rapport encore à développer et à finaliser entre la production, les restaurants, le marché.

M. Baccino est très heureux d'être dans ce conseil d'administration. La Chambre d'Agriculture s'est un peu battue pour y participer. Elle avait demandé à siéger parce qu'il lui paraissait important que sur ce territoire, l'agriculture soit considérée. Ce projet de convention démontre l'intérêt porté à l'agriculture et c'est important pour la population, c'est important pour le Parc national que les projets agricoles existent et soient pris dans cette direction sur l'ensemble du périmètre.

La Chambre d'Agriculture sera aux côtés du PNPC pour l'accompagner pour le conservatoire partagé. L'activité maraîchère, avec les questions liées à l'eau et au changement climatique, relève vraiment d'une politique dont on parle assez souvent et qui est d'actualité, de cet outil de circuit court. Dans un lieu insulaire, sur le cœur du Parc national, même si c'est quelques fois difficile et s'il faut évidemment avoir une approche écologique et avoir une production qui soit biologique, il y aura le souci de cette proximité qui permet aux résidents ou aux visiteurs de disposer de produits locaux. Si la Chambre peut apporter son concours pour que cela se développe sur l'aire d'adhésion et sur le cœur cela sera une très bonne chose.

La Chambre d'Agriculture peut venir en aide au PNPC par rapport à la marque EPN grâce à l'expérience des différentes orientations de différentes filières. Une marque c'est important pour les producteurs surtout celle de territoire. Maintenant, c'est une approche qui doit être suffisamment fine pour bien veiller à ce qu'il y ait une prise en compte par les agriculteurs qui sont quelques fois déjà dotés de marque territoriale, d'avoir une approche qui permette de trouver, de concilier la marque EPN avec les marques territoriales existantes. Cela ne relève pas que de la pédagogie mais aussi de comprendre, d'échanger, de trouver les bonnes formules. Bien évidemment, la Chambre d'agriculture apportera son concours.

M. Baccino est très heureux de participer à ces opérations. Il n'est pas intervenu dans les débats précédents, mais sur le problème lié aux incendies de forêt, il rappelle que la Chambre d'agriculture, dès 2003, dès les premiers incendies qui ont traversé la forêt des Maures en direction de La Londe-les-Maures, avait fait un rapport – Monsieur le directeur le sait car ils en ont parlé longuement - il y a un projet en cours très précis qui permet non pas de trouver des solutions agricoles pures et simples à un dégât lié aux incendies de forêt mais permettre une sorte de défense des incendies de forêt, de mieux cibler leur action pour trouver des coupures stratégiques qui peuvent être la vigne mais aussi d'autres cultures, l'oliveraie, etc.

La présidente regrette que ce soit La Londe-les-Maures qui ait été choisie comme territoire pilote malgré toute l'amitié qu'elle a pour François de Canson.

M. Baccino indique que là où il y a de l'agriculture, la forêt ne brûle pas. La Chambre ne dit pas qu'il faut remplacer la forêt par de l'agriculture bien évidemment mais en mettant des espaces tampons cela peut aussi être une solution. Il voulait le signaler à l'attention des administrateurs puisque c'était l'un des débats qui a largement animé le conseil d'administration de la Chambre.

La présidente ajoute que la mairie reçoit beaucoup de demandes aussi d'agritourisme qui pourront être travaillées avec l'établissement pour aider les agriculteurs avec la création de gîte, de séjour de découverte de l'activité à la ferme, sans forcément que ce ne soit de la spéculation foncière.

M. Baccino confirme que l'agritourisme fait partie des priorités de la Chambre d'agriculture et la nécessité des agriculteurs d'avoir une diversification du secteur. Il y a une vraie demande et il ne s'agit aucunement de spéculation foncière à partir du moment où il y a une ambition agricole et touristique.

Mme Cananzi revient sur l'arlésienne qu'est la marque EPN. Quand elle se met à la place du client qui arrive à la Tour Fondue, il n'a pas l'impression d'arriver dans un Parc national de part les infrastructures et l'environnement général. Aussi, elle ne va pas vendre la marque EPN. Il faut d'abord avoir l'impression d'arriver dans un site qui soit protégé quand on arrive sur Porquerolles. Cela serait contre productif et pour le Parc national et pour elle en tant qu'hôtelière d'arborer la marque EPN. Elle transmet ici un peu son sentiment et beaucoup le sentiment de ses clients.

Le directeur répond que l'établissement va tout à fait dans le même sens puisque les actions du Parc national tendent à améliorer aussi cet environnement général qui sont les portes d'entrée de Parc national au sens large. Il y a tout un travail malheureusement long mais engagé aujourd'hui avec les collectivités compétentes pour refaire ces portes d'entrée et retravailler sur l'image globale.

La marque EPN doit effectivement être développée auprès des partenaires qui le souhaitent. Il y a des points d'étape à franchir avec la marque EPN sur un certain nombre de secteur. Que tous les secteurs n'aient pas envie de s'y impliquer, **le directeur** peut tout à fait le comprendre.

M. Prodromidès remercie **la présidente** pour son intervention sur le maraîchage à Porquerolles car elle a dit, du point de vue des porquerollais, tout ce qu'il y avait à dire. Il remercie le Parc national d'avoir mis tout en place avec l'association COPAINS pour que cette activité se poursuive, étant bien conscient de la question de l'eau, des restrictions, etc., ce qui implique évidemment une adaptation des méthodes culturales.

Sur le conservatoire méditerranéen partagé, il est particulièrement intéressant de travailler avec le CBNMed. Les échanges du mois de mai dans des îles Croates se sont poursuivis à Porquerolles. Le Parc national disposant de 150 variétés d'oliviers, il est particulièrement bien placé pour mener cette étude et sélectionner les variétés qui s'adapteront le mieux au changement climatique.

Sur la marque EPN, **M. Prodromidès** partage les propos de **Mme Cananzi** sur l'arlésienne. L'année dernière, le CESC a été mobilisé pour pousser cette marque EPN auprès des professionnels et de la société civile, ce qu'il a fait. Il avoue que le retour du Parc national s'est fait attendre mais qu'il a enfin eu lieu, notamment pour l'un des hôteliers porquerollais.

Sur les aspects agricoles vis à vis de la marque EPN, il pense que **M. Baccino** ne le contredira pas, les viticulteurs ont déjà des tas de normes, des tas de labels, font beaucoup de paperasseries, que ce soit vis à vis de l'AOP, l'INAO, en bio simple ECOCERT ou en bio dynamique. Il faut vraiment que cette marque EPN pour l'agriculture leur amène une plus-value sinon il ne voit pas pourquoi il l'a demanderait. Il faut amener la preuve et montrer qu'appartenir au Parc national et travailler dans le cadre des critères d'un parc national amène, évidemment même commercialement, une plus-value. Selon lui, il faut travailler plus étroitement avec les agriculteurs pour savoir exactement comment la convergence peut se produire entre l'ensemble d'un écosystème où sont compris les systèmes agricoles, viticoles ou autre et l'impératif qu'est celui des agriculteurs de devoir vendre leur production et en cela, en quoi la marque EPN peut les aider.

M. Kabouche trouve cette convention très intéressante et salue cette initiative sur deux niveaux.

D'abord, à chaque fois que l'agriculture est efficace et viable, le foncier est préservé. C'est la meilleure protection sur le littoral sur tout le pourtour méditerranéen. D'ailleurs, tous les littoraux du monde ont le même constat.

Ensuite, concernant les incendies, les zones non incendiées sont celles qui sont dans les terres agricoles. Le Parc naturel régional des Alpilles a des expérimentations sur le sujet, notamment sur l'oliveraie. Il souhaiterait que dans cette convention il y ait un volet expérimental et que le Parc national soit un lieu où cette dimension puisse se réaliser, de trouver intelligemment sur le territoire des lieux qui soient des coupe-feux. Il n'est pas intervenu précédemment parce que les réactions sont à chaud, dans l'émotion mais il faut se projeter sur 5 à 10, 15 ans et à ce moment là ce sera les anciennes restanques et terres agricoles qui seront en friches, qui seront notre salut peut-être pour faire de vraies coupures sur le territoire.

M. Maury précise que comme le disait **le directeur**, avec des sautes de feu de 900 m et des conditions de vent au delà de 100km/h, ce n'est plus de coupe-feu dont on a besoin. La situation était

vraiment catastrophique à tout point de vue et là il n'est pas question de parler de coupe-feu ou de quoi que ce soit. Soit il n'y a plus de forêt et effectivement il n'y a pas de feu de forêt. Soit on veut des espaces naturels et il y a des incendies dans les espaces naturels. **M. Maury** voudrait quand même rappeler que les départs de feu ne sont pas en espace naturel mais en espace privé. Il faut que la responsabilité soit pointée. Le comportement de chacun doit être éduqué et contrôlé le cas échéant. Il rejoint la préoccupation de **M. Baccino**, mais même s'il adore le vin, on ne peut pas mettre des vignes partout. Il faut aussi néanmoins avoir la conscience de la limite. **M. Boudouresque** parlait tout à l'heure de l'enrésinement, il y a certainement aussi d'autres précautions et conditions à respecter au préalable des milieux ouverts avant d'envisager de manière systématique des coupe-feux agricoles, même s'ils sont très utiles. C'est le combustible au sol qu'il faut gérer et s'adapter aux conditions hydrométriques extrêmement difficiles depuis 5 ans et au changement global qui nous impacte.

La présidente note que sur ce sujet, il faut de l'honnêteté intellectuelle et pas un effet de mode de transformer la forêt en espace agricole puis petit à petit en espace bâti parce que malheureusement l'espace agricole est souvent confondu avec un espace libre.

M. Baccino pense qu'on ne peut pas balayer d'un revers de manche une solution possible pour faire face à un problème aussi grave que les incendies. Ce n'est pas une demande uniquement de l'agriculture, c'est une demande pour aider à la défense des incendies de forêt, tout simplement et très modestement. Il faut que ce soit étudié avant de dire que ce n'est pas possible. **M. Baccino** est élu par les agriculteurs et représente tous les agriculteurs du département, c'est donc sa voix qu'il faut entendre et non celle de celui qui vient demander un terrain vague.

M. Barjon revient sur ces propos car l'on parle abusivement d'agriculture coupe-feu. En réalité, c'est plutôt l'agriculture qui peut contribuer à la DFCI. D'ailleurs aujourd'hui, on parle de territoires qui sont des territoires sous la loi littoral donc sous contraintes réglementaires qui empêchent de remplacer par exemple du couvert forestier par du couvert agricole. C'est pour cela que dans les propositions qui seront faites ce ne sera pas l'évolution de la loi littoral mais l'évolution de ce qui peut être permis au titre de la DFCI pour éventuellement avoir des couverts qui peuvent changer. C'est vraiment au titre de la DFCI, ce qui permet d'éviter ce que **la présidente** soulevait toute à l'heure c'est à dire que cela devienne de la terre agricole puis ensuite de la terre à urbaniser.

Mme Lochon rebondit sur les expérimentations qui pourront être faites grâce au conservatoire méditerranéen partagé et à cette convention avec la Chambre d'agriculture dans la mesure où un réseau d'observatoire va pouvoir être créé, notamment pour les oliviers. Les différents statuts biologiques pourront être suivis pour essayer de mieux comprendre le changement climatique et l'effet que cela a sur l'action temporelle de l'olivier via les différents climats et les différents terroirs.

Pour **M. Boudouresque**, il lui semble évident que la solution pour lutter contre les incendies n'est pas unique et que l'agriculture peut y contribuer à condition d'être bien encadrée mais également bien sûr la prévention, la surveillance de ce qui va se passer, l'enrésinement qui est évidemment une certitude que la même chose va se reproduire. Tous les arbres ne résistent pas de la même façon. Au Cap Lardier, la résistance des chênes est frappante, les chênes verts d'une part et celle extraordinaire des chênes lièges d'autre part. D'ailleurs, en quelques semaines, la revégétation d'un certain nombre de chênes est observée. Pour **M. Boudouresque**, il y a vraiment une réflexion et une stratégie à développer en réponse à long terme sur ce qui s'est passé, et il le redit, le CS sera présent aux côtés du représentant de l'agriculture, de l'ONF, du Conservatoire du littoral et des agents du Parc national. Les incendies sont en partie naturels même si cela nous gêne mais une réflexion commune auquel le CS soit associé permettrait au moins de les limiter.

Pour conclure, **la présidente** remercie la Chambre d'agriculture pour son soutien et tous les projets intéressants à mettre en œuvre.

► **La délibération n°38/17 est adoptée à l'unanimité.**

XIII. Information sur le projet d'accord cadre de partenariat entre l'Agence française pour la biodiversité et les Conservatoires botaniques nationaux.

Mme Lochon informe que les conservatoires botaniques nationaux travaillent en réseau. La fédération des conservatoires botaniques a été intégrée au sein de l'AFB. Aussi, il est proposé un accord cadre de tous les conservatoires botaniques avec l'AFB pour travailler sur tous les projets transversaux et les missions régaliennes des conservatoires botaniques nationaux. Ce projet d'accord cadre passe en ce moment même au conseil d'administration de l'AFB. En découleront des conventions financières pour pouvoir travailler avec des subventions de l'AFB.

Mme Lochon indique qu'est prévu, dans cet accord cadre, de créer un conseil des conservatoires botaniques nationaux composé des personnes de chacun des conservatoires botaniques. Il est proposé aux administrateurs de désigner **M. Boudouresque** pour faire partie de ce conseil.

La présidente fait appel à d'autres candidatures pour ce poste. Aucune candidature n'est déclarée.

Mme Lochon remercie **M. Boudouresque** d'accepter cette charge supplémentaire.

► **La délibération n°39/17 est adoptée à l'unanimité.**

XIV. Questions diverses.

**DOSSIERS EXAMINES PREALABLEMENT
EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

A. Port de Port-Cros : projet de tarification portuaire 2018.

B. Demande de subvention à la DREAL PACA pour le Fort du Pradeau.

C. Demande de subvention à la DREAL PACA pour l'étude de paysage de l'archipel des îles d'Hyères.

D. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demande de subvention 2017 à la DREAL PACA.

Les délibérations n°39/17, 40/17, 41/17 et 42/17 examinées en Bureau du conseil d'administration, ne suscitant pas de remarque en conseil d'administration, sont validées par le conseil d'administration à l'unanimité.

► **Les délibération n° 39/17, 40/17, 41/17 et 42/17 sont approuvées à l'unanimité.**

La présidente clôt la séance. Elle informe les administrateurs que la prochaine séance du conseil d'administration débutera plus tôt pour laisser place aux débats tout en sachant que les séances sont longues mais très intéressantes.

La présidente

Isabelle MONFORT

Le secrétaire,

Marc DUNCOMBE